



CLUB

du développement durable

→ ACTEURS
→ COMMUNES
→ TERRITOIRES

COMPTE RENDU

16

PLÉNIÈRE ET ATELIERS DU 24 JUIN 2010

**REGARDS CROISÉS SUR LE DIALOGUE
TERRITORIAL POUR DES DÉMARCHES
PARTICIPATIVES DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Contexte

Dans le cadre d'une démarche globale de type Agenda 21, ambitionner une cohérence des politiques locales et une dynamique collective vers le développement durable impose une nouvelle gouvernance territoriale et incite à aller au-delà des outils et pratiques règlementaires et encadrées (débat public, enquêtes publiques, association, concertation...). « Il nous faut inventer de nouvelles régulations, de nouvelles organisations, bref une démocratie écologique susceptible de favoriser en la matière la concertation, la confrontation dynamique entre des intérêts parfois contradictoires, la négociation, la médiation, dans une perspective de développement durable. Cela passe par des révisions institutionnelles, une meilleure application du droit à l'information en matière environnementale, la clarification dans la répartition des compétences entre acteurs, la reconnaissance de nouveaux acteurs, et une véritable ambition en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable. » *Exposé des motifs des engagements du Grenelle de l'environnement, extrait.*

Les objectifs de cette séance du Club pour le développement durable du Grand Lyon sont de :

- Proposer une culture commune aux participants en matière d'enjeux de gouvernance territoriale, et de développer quelques éléments méthodologiques et opérationnels.
- Accompagner l'appropriation des enjeux et des outils par le partage d'expériences concrètes, et l'enrichissement des réflexions par des regards d'experts.

Principales conclusions

Lorsqu'une collectivité souhaite renforcer la participation et le dialogue territorial, il est nécessaire au préalable de choisir le degré d'implication (information, consultation, concertation, co-construction) pour chacune des parties prenantes et à chaque étape de travail (diagnostic, définition de priorités, définition d'actions, mise en œuvre et évaluation,...). Il est également primordial de bien connaître les acteurs du territoire et de s'appuyer sur les dispositifs et sur les lieux de participation existants tels que les conseils de quartier pour l'Agenda 21 de Saint-Priest, les comités de proximité à Dardilly, ou les comités de quartiers à Rillieux-la-Pape.

Les témoignages des communes et les échanges dans les groupes ont bien montré que les outils sont à adapter selon le degré d'implication voulu et les parties prenantes concernées. De manière simplifiée, il apparaît que :

- **Les acteurs économiques** ont encore un dialogue limité avec les communes en matière de développement durable. Ils sont cependant mobilisables sur des temps courts, dans le cadre de réunions orientées sur la mise en place d'actions. Il est nécessaire de définir qui sont ces acteurs économiques. En fonction du public visé (agriculteurs, commerçants, entreprises), les modalités de mobilisation ne seront pas les mêmes. Des entreprises importantes se sont impliquées avec succès dans des démarches communales (*ex : conférence des riverains à Feyzin, Rhodia*). Pour les PME, les associations d'entreprises peuvent jouer un rôle de relais (*ex : association APPEL des éco-entreprises*).
- **Le grand public** est souvent sollicité par l'intermédiaire, soit d'enquêtes, soit d'invitation à des réunions publiques de type Forums 21 et ateliers 21. Une des difficultés est de « faire venir » les habitants et de maintenir leur participation dans la durée. Il convient d'imaginer des dispositifs innovants et conviviaux. Le grand public peut aussi être associé dans des instances permanentes, les conseils locaux de développement par exemple. Le grand public peut aussi être à l'initiative même d'un dialogue ou d'un apport d'information en direction des institutions, comme en témoigne l'expérience de *l'association des amis de l'EcoZac de la place de Rungis à Paris*.
- **Les jeunes** sont les futurs citoyens et représentent un enjeu d'avenir. Ils sont plutôt « mobilisables » dans des événements ponctuels dont le format est adapté (*ex : forums jeunes pour le Plan Climat du Grand Lyon*). Il faut aussi rechercher des modes innovants, ludiques, en s'appuyant sur les instances et réseaux existants (conseil municipal des jeunes, MJC, espaces jeunes, AFIJ...). Pour les plus jeunes, les écoles et centres de loisirs sont des bons relais pour mener des actions de sensibilisation et de concertation (*ex : pédibus et autres projets de Rillieux-la-Pape*).
- Les **populations fragilisées** ne viennent pas aisément à des réunions publiques. Il convient d'utiliser des outils qui permettent d'aller vers elles et de s'appuyer sur les actions déjà mises en place, par exemple dans le cadre de la politique de ville. Il faut pouvoir leur montrer ce que cela leur apporte. Pour les seniors, la mise en place de conseil des aînés pourra être un moyen de les valoriser et de formaliser leur participation à la vie publique.
- **Les partenaires publics** peuvent trouver des synergies et traiter des conflits d'usage grâce au dialogue. Il se trouve facilité par des chartes, des contrats d'objectifs, ou des protocoles d'accord (*ex : charte de VNF*), et la présence d'un animateur du débat neutre et reconnu.

De manière générale, d'autres clés de la réussite peuvent être définies : la définition précise du rôle des élus et des autres participants ; la présence d'un tiers garant qui anime les débats ; la formation - sensibilisation des parties prenantes, la clarification des différentes démarches participatives (*ex : complémentarité Agenda 21 – Plan climat ; cf. travail de l'ALE avec les communes du Grand Lyon*), et la convivialité organisée autour des échanges.

Matinée (9h00 -12h45)

09h00-09h30	Mot d'accueil et introduction, <i>Michel Reppelin</i>
09h30-10h00	Comment impliquer les parties prenantes dans les démarches de Développement durable ? <i>Corinne Blanchet, ABCD Durable</i>
10h00-11h00	Quelle place pour la participation dans les politiques Climat-énergie territoriales ? <i>Panel de 20 communes volontaires</i> <i>Bruno Charles, Vice-président, Mission Développement durable</i> <i>Fabien Moudileno, Agence Locale de l'Énergie (ALE)</i>
	Échanges
11h00-12h45	Témoignages de communes et d'acteurs
	Commune de Saint Priest : la participation des conseils de quartiers dans l'Agenda 21 au travers d'une démarche alliant formation citoyenne, ateliers du futur, et ateliers de consensus <i>Corinne Dubos, élue déléguée au développement durable, en collaboration avec Céline Andrieu, Françoise Bottura et François Zanette, chargé de mission Agenda 21</i>
	Commune de Dardilly : la mise en place de comités de proximité Regard sur la formalisation de la participation, ses difficultés et avantages <i>Frédéric Brocard, Directeur Général des Services</i>
	Quartier durable de la ZAC de Rungis (Paris 13 ^{ème}) : l'action des Amis de l'EcoZAC <i>Philippe Bovet, Co-fondateur de l'association des amis de l'EcoZAC</i>
	Échanges

REPAS

Après-midi (13h30-17h00)

13h30-13h45

Introduction des ateliers :
Présentation des thèmes et objectifs
Corinne Blanchet, ABCD Durable

13h45-16h00

Comment mobiliser les parties prenantes dans les démarches de développement durable communales ?

Atelier 1 : mobiliser les acteurs économiques

Modérateur : Christine Malé, Grand Lyon, Mission Coordination Territoriale

Témoignages :

Bernadette Pomarès, Feyzin : mobilisation des acteurs économiques, commerçants, forains et agriculteurs

M. Vilmin, Rhodia : témoignage sur la participation citoyenne dans la réalisation de la carte bruit

Atelier 2 : mobiliser les jeunes

Modérateur : Candice Lanuc, Grand Lyon, Mission Coordination Territoriale

Témoignages :

Catherine Lasserre, Rillieux-la-Pape : mobilisation des enfants et jeunes adultes

Jeanne Cartillier, Grand Lyon, Direction de la Prospective et du Dialogue Public : Forum jeune dans le cadre du Plan Climat communautaire

Atelier 3 : mobiliser les partenaires publics

Modérateur : Coralie Echinard, Grand Lyon, Direction de la planification et des politiques d'agglomération, en charge de l'Agenda 21 communautaire

Témoignages :

Hervé Cluzel, Voies Navigables de France : Charte de VNF

Jean-Louis Azéma, Grand Lyon, Direction de la planification et des politiques communautaires

Atelier 4 : mobiliser les citoyens

Modérateur : Corinne Blanchet, ABCD Durable

Témoignages :

Brigitte Badina, Grand Lyon, Direction de la Prospective et du Dialogue Public, Mission Participation Citoyenne

Alexandre Bacher, Chassieu, responsable environnement, développement durable et transport

16h00h-16h45

Table ronde : regards croisés sur la participation citoyenne en action dans nos communes

Les rapporteurs restituent les ateliers et soumettent leur réflexion aux grands témoins présents autour de la table ronde

Grands témoins :

- *Michel André*, conseiller communal de Dardilly
- *Céline Braillon*, Bureau des territoires, Commissariat Général au Développement Durable, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
- *Philippe Bovet*, association les amis de l'EcoZAC de Rungis
- *Jean-Michel Mondot*, association APPEL - réseau des éco-entreprises.

16h45-17h00

Évaluation et clôture

A. INTRODUCTION	7
B. COMMENT IMPLIQUER LES PARTIES PRENANTES DANS LES DÉMARCHES DE DEVELOPPEMENT DURABLE	8
C. QUELLE PLACE POUR LA PARTICIPATION DANS LES POLITIQUES CLIMAT – ENERGIE TERRITORIALES.....	12
D. TEMOIGNAGE DES COMMUNES ET D’ACTEURS	17
1. Commune de Saint Priest : la participation des conseils de quartiers dans l’Agenda 21 au travers d’une démarche alliant formation citoyenne, ateliers du futur, et conférence de consensus.....	17
2. Commune de Dardilly : la mise en place de comités de proximité - regard sur la formalisation de la participation, ses difficultés et avantages.....	20
3. Quartier durable de la ZAC de Rungis (Paris 3 ^{ème}) : l’action des Amis de l’EcoZAC	22
E. ATELIERS : COMMENT MOBILISER LES PARTIES PRENANTES DANS LES DEMARCHES DE DEVELOPPEMENT DURABLE COMMUNALES ?	25
1. Atelier 1 : mobiliser les acteurs économiques.....	25
2. Atelier 2 : mobiliser les jeunes	27
3. Atelier 3 : mobiliser les partenaires publics	28
4. Atelier 4 : mobiliser les citoyens	29
F. TABLE RONDE : REGARDS CROISÉS SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE EN ACTION DANS NOS COMMUNES.....	31
G. CONCLUSIONS	33

A. INTRODUCTION

Michel Reppelin

*Président du Club pour le développement durable,
Vice-président du Grand Lyon chargé du développement durable,
Maire de Collonges-au-Mont-d'Or*

Je suis très heureux d'accueillir aujourd'hui à Collonges-au-Mont-d'Or les membres du Club Développement Durable du Grand Lyon pour une première réunion décentralisée et je vous remercie d'avoir répondu présents malgré les difficultés de transport en ce jour de grève nationale.

Je salue la présence de nos amis parisiens: Madame Céline Braillon, du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, ainsi que Monsieur Bovet de l'association des amis de l'EcoZAC de Rungis.

Pour ceux qui assistent pour la première fois au Club, je tiens à rappeler qu'il a été créé en 2006 et qu'il est monté en puissance, notamment depuis les élections de 2008, avec une implication soutenue des élus communaux. Le Club a permis un renforcement des compétences techniques, notamment des chargés de missions spécialisés dans les communes, contribuant ainsi à la création et à la pérennisation des Agendas 21 locaux. Ce Club a pour objectif de créer des réseaux entre communes et de progresser ensemble, en partageant autant les « success stories » que les difficultés rencontrées lors de la construction des projets territoriaux de développement durable.

Le Club organise régulièrement des réunions plénières comme celle d'aujourd'hui qui aura pour problématique principale : « Comment impliquer les habitants, les partenaires, les industriels ? ». Au-delà des difficultés à associer les acteurs et habitants dans le cadre de démarches participatives, nous sommes convaincus qu'il est possible d'aller en avant, de progresser sur ce thème à partir des pratiques que nous échangerons aujourd'hui.

Les responsables du Club et l'agence ABCD-Durable qui nous accompagne dans ce processus de construction collective, ont construit un programme qui permettra d'aborder et de débattre autour de différentes approches participatives mises en place dans des démarches de développement durable communales.

Nous aurons pendant la matinée des présentations générales et des témoignages concrets. Cet après-midi, nous allons participer à des ateliers thématiques. La journée se terminera par une table ronde permettant d'apporter des « regards croisés » sur cette problématique.

Les prochaines séances traiteront de l'éducation au développement durable, des approches sociales comme le maintien à domicile des personnes âgées et de l'économie. Un grand travail devra se faire également sur l'évaluation et les indicateurs pour répondre à la nécessité de mesurer les effets des actions que nous mettons en œuvre en faveur du développement durable.

En conclusion, j'invite chacun d'entre vous à apporter des idées et/ou des souhaits afin de rendre cette journée la plus constructive possible.



Christine Malé

*En charge de l'animation du Club pour le développement durable
Direction Générale - Mission Coordination Territoriale*

Le thème que nous avons retenu initialement pour cette journée d'échanges était la « participation citoyenne », mais en approfondissant le sujet et en préparant le programme, nous nous sommes aperçus qu'il serait préférable de considérer les différentes facettes pour l'association des acteurs et des habitants dans les démarches de développement durable. De ce fait, nous avons élargi la thématique à la gouvernance et au dialogue territorial.

C'est la première fois qu'une plénière du Club du Développement Durable est organisée de façon décentralisée et dans un format d'une journée. Nous avons choisi d'aborder des approches très contrastées pour engager le débat et essayer de faire ressortir les spécificités liées à chacune de ces approches. Lors des ateliers de l'après-midi l'occasion sera donnée d'approfondir ces témoignages et d'identifier si en fonction des publics associés des pratiques différentes émergent.

Corinne Blanchet, de l'agence ABCD-Durable va présenter tout d'abord ce que l'on entend par « participation », comment cerner cette notion. Ensuite, nous aurons deux paroles sur la participation dans l'élaboration des plans climats-énergie communaux: un message politique présenté par Bruno Charles (Vice-président, Mission Développement durable du Grand Lyon) et une approche technique présentée par Fabien Moudileno (Chargé de mission - ALE). Enfin, nous écouterons les témoignages des représentants des communes de Saint-Priest, les élues et de Dardilly par la voix du Directeur général des services, enfin, l'expérience de l'association des Amis de l'EcoZAC de Rungis sera développée, représentée par Philippe Bovet, le président.

B. COMMENT IMPLIQUER LES PARTIES PRENANTES DANS LES DÉMARCHES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Corinne Blanchet

Directrice du cabinet ABCD-Durable

Il m'a été demandé d'apporter, en introduction de cette journée, un regard général, quelques lignes directrices, quelques définitions clés, des points de vigilance et des exemples concrets pour lancer notre réflexion collective.

Il importe de rappeler que l'implication des parties prenantes est considérée comme une exigence dès la **conférence des nations unies sur le développement de Rio de Janeiro en 1992**. Dans le chapitre 28.3 d'Action 21 qui y est adopté, il est dit : « il faudrait que toutes les collectivités locales instaurent un **dialogue** avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter « un programme Action 21 » à l'échelon de la collectivité. La **concertation et la recherche d'un consensus** permettraient aux collectivités locales de s'instruire au contact des habitants et des associations et d'obtenir l'information nécessaire à l'élaboration des stratégies les plus appropriées ».

Il importe de souligner que cette définition onusienne introduit clairement l'importance du **dialogue**, qui, rappelons-le signifie à la fois « parler », « écouter », « entendre » et « évoluer dans ses positions ». La **concertation y est associée à la recherche de consensus**, ce qui va au-delà des pratiques classiques de concertation en France, et introduit la nécessité de la négociation, sans bien entendu remettre en cause la décision politique.



Le terme « **gouvernance** » est souvent utilisé pour décrire de nouvelles modalités de dialogue, de régulation et de décision recherchant une meilleure implication des parties prenantes. On parle parfois de « décentrement » de la prise de décision, avec une multiplication des lieux et acteurs impliqués dans cette décision. Je tiens à rappeler que ce terme est ancien : il est d'origine grecque (kubernân), passé en latin (gubernare), et employé en français ancien, comme signifiant l'art ou la manière de gouverner et est alors synonyme de « gouvernement ». Il passe dans la langue anglaise au XIV^{ème} siècle (governance) et « désigne alors le **partage du pouvoir** entre les différents corps constitutifs de la société médiévale anglaise ».

Cette définition anglaise nous amène à réfléchir au sens du mot « **pouvoir** ». Je me suis référée au Larousse pour vous proposer quelques éléments de réflexion. Le mot « pouvoir » y signifie « avoir la capacité d'agir », mais aussi « avoir le droit, le pouvoir d'agir au nom de quelqu'un d'autre ». Dans son utilisation administrative, le « pouvoir » se réfère au « rôle de rédiger des règles et d'en assurer le respect ». Dans son utilisation politique, le « pouvoir » se réfère au mot « autorité », qui, je tiens à le rappeler, diffère du mot « autoritarisme » : l'autorité est la capacité à transmettre des valeurs, formuler des messages clés, proposer des fondements à l'action individuelle et collective. Comme le ferait un parent avec son enfant.

Nous voyons donc que le « **pouvoir partagé** » mentionné dans la définition anglaise, va bien au-delà de la prise de décision et de la capacité financière à la mettre en œuvre, sens communément attribué à ce terme. Il intègre la notion d'agir, de montrer l'exemple, de porter des priorités d'actions, d'ériger des cadres ou de promouvoir des comportements nouveaux et s'applique donc totalement à ce que nous recherchons dans les démarches et actions de développement durable. Il introduit la notion de partage de ces rôles avec les parties prenantes du territoire, de délégation de l'agir, de partage des messages qu'il convient de porter pour faire évoluer nos pratiques et comportements (ex : tri, déplacements, consommation).

L'utilisation du mot « **gouvernance** » apparaît dans la langue française à partir des années 1990, notamment dans le monde de l'entreprise privée. Dans le management de l'entreprise privée, il s'applique à un nouveau mode de gestion fondé sur l'articulation entre le pouvoir des actionnaires et celui de la direction. Il impliquera de **nouveaux modes de management**, plus transversaux et en logique « projet ».

En France, le « cadre de référence national pour des projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux » positionne clairement ces projets comme à la fois une stratégie locale et un programme d'actions et une démarche pour l'élaborer et le faire vivre. Cette démarche s'appuie sur cinq éléments déterminants (la participation, l'évaluation, le pilotage et la transversalité au service de l'amélioration continue), qui, à mon sens, sont constitutifs d'une gouvernance territoriale basée sur le dialogue et la recherche de consensus.

Nous nous intéresserons spécifiquement aujourd'hui à la participation des parties prenantes, avec une attention particulière au besoin d'imaginer des dispositifs touchant le plus d'acteurs ou de parties prenantes sur le territoire de nos démarches de développement durable, et dans une logique de dialogue.

Pourquoi l'implication du plus grand nombre d'acteurs et d'habitants s'impose en matière de développement durable :

- La **nécessité d'un changement important des comportements individuels et collectifs** ne peut se « décréter d'en haut » : l'implication dans la prise de conscience, le diagnostic, la définition des actions est nécessaire pour rendre acteur le plus grand nombre.
- Faire face à des **enjeux complexes** de développement durable, rechercher des actions efficaces, à la fois socialement, environnementalement et économiquement, n'est possible qu'en croisant les regards, qu'en **enrichissant d'expertises multiples la réflexion de chacun**. Les expertises techniques et politiques se doivent d'être enrichies du savoir citoyen et de l'expertise d'usage.
- Le développement durable est un **enjeu de long terme**. Or, la temporalité économique (annuelle ou plus courte), la temporalité politique (souvent liée aux échéances électorales) sont à court et moyen termes. L'implication réussie d'acteurs et d'habitants dans une démarche de développement durable aide souvent les collectivités à maintenir dans la durée leur action de développement durable, au-delà d'un changement d'équipe municipale ou du départ d'un chargé de mission. **Les habitants et acteurs impliqués jouent alors un rôle d' « aiguillon »** auprès des élus et des services pour que les actions soient mises en œuvre.

Lorsqu'une collectivité souhaite renforcer la participation et le dialogue territorial, divers **points de vigilance** sont à rappeler :

- **s'appuyer sur les dispositifs et lieux de participation existants et actifs** sur le territoire de la collectivité (comité de quartiers, conseil de jeunes et d'ainés, conseil local de développement, MJC, Universités Populaires, APE, etc.). Il est nécessaire de faire une cartographie du système participatif existant et de s'appuyer sur celui-ci pour traiter les questions de développement durable.
- **choisir le degré d'implication** (information, consultation, concertation, co-construction) que l'on souhaite pour chacune des parties prenantes, et à chaque étape de travail (diagnostic, définition de priorités, définition d'actions, mise en œuvre et évaluation,...).

Selon le degré d'implication voulu et les parties prenantes concernées, les **modalités d'animation des réunions diffèrent nécessairement**. A titre d'exemple :

- Les **acteurs économiques** n'ont pas beaucoup de temps. Ils sont mobilisables sur des temps courts (ex : tables rondes, petits déjeuners...), dans le cadre de réunions orientées sur la mise en place d'actions. Ils seront difficiles à impliquer tout au long d'un processus allant du diagnostic territorial au programme d'actions.
- Les **populations fragilisées** ne viennent pas aisément à des réunions publiques. Il convient d'aller vers elles, comme l'ont fait par exemple l'OPAC 38 dans le cadre de son agenda 21, en s'appuyant sur le tournage d'un film auprès des habitants, film ensuite projeté lors d'une réunion publique. Ce type d'outils a également été utilisé lors de la déconstruction d'un quartier d'Aix-les-Bains pour associer les habitants au projet ANRU. Ces films rendent acteurs certains habitants, qui témoignent de leur vécu et de leurs attentes : la projection du film aux habitants du quartier enclenche avec succès la mobilisation des habitants.
- Les **jeunes** n'utilisent pas les modes classiques d'expression. Il faut aussi rechercher des modes innovants, ludiques d'implication, en s'appuyant certainement sur les instances existantes (conseil municipal des jeunes, MJC, espaces jeunes...) mais aussi les relais (écoles, collèges et lycées...). La valorisation de cette implication est essentielle : elle peut prendre diverses formes (concours...). De manière plus large, la question de la **valorisation des habitants** qui s'associent aux démarches et actions de développement durable est importante : ainsi en Allemagne, un Land « récompense » le temps passé d' « ambassadeurs développement durable citoyens et bénévoles » en leur attribuant le bénéfice de suivre des formations continues professionnalisantes.
- Le **grand public** (tout habitant de la commune) est souvent sollicité par l'intermédiaire, soit d'enquêtes, soit d'invitations à des réunions publiques de type Forums 21 et ateliers 21. Ce mode d'association doit souvent être mieux articulé avec les dispositifs de concertation et de participation déjà existants sur le territoire.
- La question de la **représentativité des habitants** par des associations locales (associations de quartiers etc.) ou au sein des participants aux réunions publiques est souvent posée. Certaines communes ont utilisé le principe du panel citoyen qui permet de garantir la représentativité par rapport à des critères prédéfinis (ex : âge, sexe, catégories socioprofessionnelle, quartier ou hameau etc.) mais qui ne touche pas forcément tous les habitants qui souhaiteraient s'impliquer.

De nouveaux outils d'animation, aujourd'hui qualifiables d'innovants, apparaissent dans certains agendas 21 communaux. C'est le cas par exemple :

- Des **séances de consensus**, qui permettent la confrontation de la connaissance et des idées citoyennes à celle d'experts ayant des idées contradictoires. Les habitants enrichis de cette connaissance contradictoire, formulent alors un avis et des propositions aux élus. Ce principe d'animation a été utilisé dans divers dispositifs nationaux (ex : conférence de consensus sur les OGM, sur l'énergie), régionaux (ex : conférences de consensus régionales de la santé), mais aussi dans des agendas 21 locaux.
- Des **séances prospectives, ou ateliers scénario du futur**. L'idée est de construire une vision prospective du territoire, en fonction des visions citoyennes et de scénarii. Ce type de séances, décrites par la Commission Européenne, permet de se fixer collectivement des priorités d'actions en fonction d'une vision idéale et de scénarii du « statu quo ».
- Des **outils artistiques, et/ou outils communicants innovants** : théâtre-forum, vidéos paliers, réseaux sociaux via internet, etc.

En **conclusion**, l'implication des parties prenantes aux démarches et aux actions de développement durable requière l'adoption de **postures différentes**, de **principes forts** qui seront traduits de manière concrète et spécifiques à chaque commune.

En effet, le dialogue territorial devra s'appuyer sur les **trois principes retenus** par la CNDP (Commission Nationale du Débat Public) :

- L'argumentation (dissensus, consensus, débat contradictoire)
- L'égalité (égalité de parole pour chacun)
- La transparence (mise à disposition des informations)

Il s'appuiera sur une **évolution des postures** :

- Définition de ce qui est négociable et de ce qui ne l'est pas
- Expression et gestion du conflit
- Construction des points de vue par consensus et dissensus, qui peut requérir un tiers garant ou un modérateur

Les **modalités concrètes** du dialogue territorial et des démarches participatives seront définies en **fonction des spécificités de chaque commune**, notamment :

- l'acceptation politique
- l'acceptation technique
- les lieux de dialogue existants ou en projet
- la capacité locale des acteurs

Elles devront être **formalisées**, notamment en ce qui concerne les attendus, les niveaux d'implication et les rôles de chaque partie prenante. Par exemple à travers :

- la rédaction de chartes/ règlements de la participation / concertation
- l'identification et la diffusion des étapes et des modalités de décisions politiques
- l'identification et la diffusion des étapes et des modalités de l'instruction technique

Je conclurai mon propos par une remarque relative au **planning**. Un dispositif participatif requiert du temps. Ce n'est pas du temps perdu même s'il « rallonge » les échéances souvent rapides que les communes se donnent pour définir leur action en matière de développement durable. Il gagne à être clairement présenté aux habitants dès le début de la démarche, sans sous estimer les temps nécessaires à la décision politique et à l'instruction technique.

Questions et échanges

Corinne Dubos, adjointe déléguée au développement durable de la ville de Saint-Priest :

Nous avons été accompagnés par ABCD-Durable, ainsi on pourrait dire que nous faisons partie « des bons élèves » au regard du propos introductif de Corinne Blanchet.

Cependant, nous avons eu du mal à contacter et à mobiliser les jeunes au-delà du conseil municipal des enfants. En effet, leurs attentes sont très différentes de celles des autres habitants.

Un autre aspect important, tient aux délais. Nous ne sommes pas du tout sur les mêmes temporalités entre les élus et les habitants « qui veulent tout, tout de suite ». Par ailleurs, l'intérêt général n'est pas facile à faire ressortir. On a quand même réussi à dépasser les discussions sur les « trous dans la chaussée » pour parler « des pistes cyclables ». Mais il faut reconnaître que c'est très compliqué de bâtir des choses ensemble.

Olivier Martel, chargé de mission éducation au développement durable, Grand Lyon :

Les élus se demandent souvent comment financer les dispositifs de concertation, surtout dans la période actuelle. Il faut savoir que la Fondation de France finance des médiations sur les conflits environnementaux (ex : sur l'installation d'entreprises, conflits écolos/chasseurs, etc.). En Rhône-Alpes, la Fondation n'a actuellement pas beaucoup de demandes financières. Un ouvrage vient de paraître : « 10 ans de concertation sur les conflits environnementaux ».

C. QUELLE PLACE POUR LA PARTICIPATION DANS LES POLITIQUES CLIMAT – ENERGIE TERRITORIALES

Bruno Charles

Vice-président, Mission Développement durable du Grand Lyon

Considérant les enjeux énergétiques et climatiques et les engagements nationaux et européens (moins 20% d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 et moins 75% d'ici 2050 par rapport à 1990), le Grand Lyon s'est engagé par **délibération en date du 18 décembre 2007 à réaliser un Plan Climat Energie Territorial**. L'ambition de réduction de 20% de nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 (75% d'ici 2050) serait équivalente à la suppression totale des émissions de gaz à effet de serre d'une ville comme St-Etienne.

La première phase de **diagnostic** a duré un an et demi et a permis de recenser toutes les connaissances dans le domaine. Grâce à la Coparly, des données locales précises ont été collectées. Le patrimoine et les activités propres du Grand Lyon représentent 5% des émissions de gaz à effet de serre du territoire. L'impact des politiques publiques du Grand Lyon est égal à 20% des émissions. En ajoutant les communes, cela représente un tiers des émissions du territoire.

Il a fallu faire partager ces données et engager une nouvelle gouvernance pour impliquer les acteurs du territoire : Medef, CCI, acteurs sociaux, communes, etc. Les acteurs économiques ont bien compris la nécessité et leur intérêt et sont prêts à s'engager.

La **seconde phase** est lancée depuis 6 mois (jusqu'à décembre). Le 6 mai 2010 a eu lieu la conférence énergie-climat qui a réuni tous les acteurs qui vont travailler sur la **définition de scénarii** à adopter pour réussir à atteindre les objectifs à l'horizon 2050. Des groupes thématiques de travail se réunissent sur l'habitat, les déplacements et le développement économique; deux groupes transversaux travailleront sur les changements de comportements et l'association des communes.

En septembre, un scénario basé sur l'habitat et un sur les transports, seront proposés et mis en discussion au niveau politique pour que le choix du Grand Lyon soit présenté en décembre.

Enfin, il conviendra de définir le **plan d'actions** du Grand Lyon. Les communes et les autres acteurs définiront les leurs.

En plus des enjeux environnementaux, de nouveaux enjeux, sociaux et économiques sont apparus.

Au **niveau social**, la fondation Abbé Pierre et le CREDOC ont montré qu'en 1980, le budget contraint (incluant le budget énergie) des ménages était de 20% pour tous les revenus. Il est passé en 2005 à 48% pour les plus pauvres et à 27% pour les plus riches. Le pouvoir d'achat augmente donc, mais les dépenses contraintes augmentent plus vite. L'isolation des bâtiments est donc une mesure sociale importante pour lutter contre la précarisation énergétique.

Au **niveau économique**, les enjeux sont multiples. Lors des négociations de Copenhague, les Etats ont échoué. Les américains notamment ne se sont pas engagés, mais M. Steven Chu, secrétaire d'Etat à l'énergie du gouvernement américain, a présenté toutes les démarches de recherche qu'ils engagent, estimant que si « 5% de ces démarches marchent, ce sera déjà bien ». On assiste donc à une volonté de retarder les négociations, pour donner du temps au développement de nouvelles technologies, car disposer de la technologie adaptée sera synonyme d'un avantage concurrentiel fort.

La question se pose du financement de l'économie du pétrole, qui crée des emplois « là-bas », ou du financement de la sobriété énergétique et des filières de production relocalisées qui apportent des emplois locaux, en lien avec une capacité de production soutenable.

Pour les **communes**, la prise de conscience a bien avancé sur deux enjeux.



Le premier enjeu est le fait que le prix de l'énergie impacte les **budgets de fonctionnement** et qu'il est important d'investir dans des systèmes qui garantiront des économies et une stabilité de budgets de fonctionnement. Par exemple, la ville de Barcelone a emprunté 420 millions d'euros à la banque européenne d'investissement pour isoler tout son patrimoine. Est-ce que le Grand Lyon pourrait faire un emprunt important, pour que les communes s'équipent et réussissent à lisser ces budgets ?

Le second enjeu est lié aux **services rendus aux habitants**. En effet, une commune qui investit par exemple dans les transports alternatifs (ex : système de covoiturage pour les zones d'activités, pédibus, etc.) induira une réduction du coût des déplacements pour les ménages.

Très souvent, le développement durable est perçu comme une contrainte que l'on ne peut pas intégrer dans des périodes de restriction budgétaire ou quand les fins de mois sont difficiles, mais le développement durable se traduit également par des services rendus importants.

Concernant le plan climat, nous avons **besoin aujourd'hui de faire des choix**, et pour cela, nous avons **besoin de votre avis et de connaître vos obstacles**. C'est le moment de contribuer à la démarche pour construire les scénarii.

L'Agence locale de l'énergie (ALE) a été missionnée par le Grand Lyon pour travailler avec les communes. Un outil a été développé spécifiquement. Il peut sembler complexe, mais c'est parce qu'il se veut être assez large pour pouvoir être utile à toutes les activités des communes et à leurs besoins pour progresser.

M. Reppelin, Vice-président du Grand Lyon, mission développement durable :

En complément du travail réalisé avec la mallette de l'ALE, le Club Développement Durable, qui a déjà été mis au service de cette démarche, consacrera une séance commune plénière à la fin du prochain trimestre, pour travailler sur la stratégie énergétique et les solutions que peuvent mettre en place les communes. D'autres moyens d'avancer avec l'ALE seront à définir.

Il faut aussi rappeler que des actions simples sont faisables. Par exemple à Collonges-au-Mont-d'Or, l'installation de panneaux photovoltaïques sur une salle de sport a été l'occasion de ré-isoler la toiture, ce qui a permis une baisse de 20% de la consommation énergétique.

Fabien Moudileno

*Ingénieur, Chargé de mission Energie-Climat
Agence Locale de l'Énergie (ALE) de l'Agglomération Lyonnaise*

Quelle place pour la participation dans les plans climats communaux ?

Début 2010, vingt communes de l'agglomération lyonnaise ont engagé un processus d'élaboration de leur politique climat-énergie. Concernant l'aspect participatif, quels enseignements peut-on tirer de ce premier semestre ?

Quelques mots tout d'abord sur la mission confiée par le Grand Lyon à l'Agence Locale de l'Energie.

Le Grand Lyon vient d'engager la phase de concertation qui lui permettra d'adopter un plan d'action fin 2010. Il souhaite que, de façon parallèle et complémentaire, des plans climats communaux émergent sur la même période. Parmi les 57 communes consultées à l'automne 2009, 20 se sont portées volontaires : la ville-centre, 12 villes moyennes et 7 petites communes. On constate qu'il s'agit principalement de communes situées à l'est de l'agglomération et que la plupart sont déjà engagées dans une démarche de développement durable.

Ce groupe bénéficie d'un appui technique de l'ALE sur 12 mois pour les aider à mettre en place leur politique climat et à construire un plan climat « version n°1 ». Le premier semestre d'accompagnement a pour objectif de réaliser l'organisation du pilotage politique, l'organisation interne et l'état des lieux.



L'agenda 21 est, par définition, un plan d'actions concrètes élaboré avec la société civile et visant le développement durable d'un territoire. Les démarches participatives y sont donc naturelles et pensées comme source de légitimité, d'économie et d'efficacité comme l'a rappelé Madame Corinne BLANCHET d'ABCD-Durable et comme Monsieur le vice-président Bruno CHARLES l'a mis en évidence pour le cas du Grand Lyon.

Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) étant un volet de la démarche de développement durable, il est cohérent de prévoir une implication de la société civile à l'élaboration de son contenu mais on pressent qu'il y a probablement des conditions à réunir pour que cette démarche soit la plus profitable.

Le premier semestre d'accompagnement des communes dans leurs politiques climat nous amène à formuler trois de ces conditions :

- Avoir désamorcé le conflit possible entre politique climat et politique développement durable
- Avoir développé une meilleure perception du sujet par les futurs acteurs
- Disposer d'un calendrier conciliant cohérence de fond et actions immédiates

Le déminage du conflit potentiel entre les deux démarches :

En théorie, les rôles sont clairs et complémentaires : l'agenda 21 est le projet de développement durable global, dont le PCET constitue une déclinaison, un outil.

Mais les paroles des acteurs indiquent que le conflit potentiel est réel : « *Le plan climat est trop réducteur, il n'aborde pas les aspects sociaux et la solidarité* » « *Le climat est à la mode, nous ne voulons pas que notre Agenda 21 soit réduit aux émissions de CO2* »

Le conflit ne porte pas seulement sur l'appropriation du contenu : il peut aussi s'agir d'un conflit d'acteurs dans un contexte où les ressources de budget et de temps de travail sont rares, avec des remarques telles que : « *Nous avons une démarche de DD qui a demandé beaucoup d'efforts pour la faire accepter, il ne faudrait pas que le plan climat vienne semer la confusion* » « *Il n'y a pas de place, pour les deux démarches* » ou « *Les chefs de service ont déjà beaucoup de mal à consacrer du temps à l'Agenda 21, on ne voit pas comment ils pourraient en consacrer au plan climat* ».

Pour désamorcer ce conflit, nous pensons qu'il est donc nécessaire de :

- légitimer les deux outils et réaffirmer leur complémentarité
- d'arbitrer et de clarifier officiellement leurs positions respectives
- d'explicitier le pilotage politique et le pilotage technique

Sur ce point voici l'exemple la ville de Saint Priest : la ville est déjà engagée dans un Agenda 21. Il a donc fallu organiser la bonne articulation entre ce dernier et le futur Plan Climat Énergie Territorial. Après validation par le bureau municipal en mai, les fiches-actions de l'Agenda 21 sont en cours de relecture et de réécriture avec ajout d'un encart spécifique « énergie-climat ». L'ensemble des 34 fiche-actions ainsi modifiées seront validées par la commission Développement Durable de rentrée avant délibération du Conseil Municipal.

Une meilleure perception du sujet « climat-énergie » par les futurs acteurs :

« *Le plan climat ça semble très technique et difficile à expliquer* ». « *Comment débattre alors que certaines hypothèses ne sont pas sûres et sont contestées* » « *Le sujet est très technique : il ne faut pas qu'il soit capté par quelques experts* » « *Le problème c'est qu'on ne voit pas où l'on met les pieds, on se sait pas dans quoi on s'embarque...* ».

Ces réactions spontanées montrent combien l'apport d'information est important pour que les parties prenantes développent une meilleure perception du sujet et puissent alors dialoguer avec profit puis entrer dans une démarche de co-construction. Il s'agit donc, premièrement, de les amener à identifier clairement ce qu'est un plan climat-énergie. Puis de visualiser des objectifs les plus « parlants » possibles, par exemple avec l'outil « mallette Plan Climat Communal ». Enfin, il faut permettre aux acteurs d'acquérir des connaissances transversales comme le propose la formation de 50 heures que nous animerons en 2011 dans le cadre du programme « Beam 21 » financé par le Grand Lyon et l'EACI.



La commune de Corbas (9450 habitants) par exemple est engagée dans une démarche de développement durable, hors Agenda 21, animée par un chargé de mission recruté en 2008. Cette démarche va entrer dans une nouvelle phase susceptible de prendre la forme d'un Agenda 21 et d'impliquer fortement la société civile. Bien que la démarche DD ne soit pas totalement consolidée la commune a choisi de lancer une politique climat-énergie. Une des clefs de la réussite de cette construction est le soin apporté à la pédagogie et à la formation des acteurs, en procédant par cercles croissants et/ou par technicité croissante.

- Novembre 2009 : séance de sensibilisation au chargé de mission et à un élu
- Février 2010 : séance de sensibilisation aux deux élus ainsi qu'au DGS
- Mars 2010 : séance de sensibilisation au bureau municipal et aux chefs de service
- Avril 2010 : séance de sensibilisation à 80 agents municipaux
- Septembre 2010 : formation développement durable et plan climat par le CNFPT
- Janvier 2011 : formation de 50 h du programme européen « Beam 21 »

Un calendrier conciliant cohérence de fond et actions immédiates

L'urgence climatique ne doit pas être le prétexte pour faire une croix sur la concertation au motif qu'elle prend du temps. A l'inverse, il ne faut pas qu'une démarche participative exorbitante retarde inutilement des actions prêtes à démarrer.

Sur chaque sujet la concertation pertinente est celle qui intervient au bon moment avec les bons interlocuteurs. Cette condition peut être atteinte avec un calendrier bien composé permettant de lancer sans délais certaines actions bien délimitées (notamment les actions d'économie d'énergie sur le patrimoine communal) ET de programmer les dates de lancement des actions en fonction du type de participation souhaitable.

Lorsque des démarches participatives sont déjà en place, il est nécessaire d'aménager le calendrier préexistant en l'adaptant avec pragmatisme de façon à ce qu'il intègre les nouveaux impératifs à savoir rendre compte d'un engagement « daté et chiffré ».

Selon le type de partenariat nécessaire, la phase de construction et mobilisation pour parvenir à la mise en œuvre d'une action sera plus ou moins longue. Pour simplifier, trois cas de figures sont crédibles pour la mise en œuvre des actions des communes pilotes :

- les actions immédiates sans partenariat qui débuteront début 2011
- les actions à partenariat proches ou réduit qui pourront débuter mi-2011
- les actions à partenariat large qui débuteront début 2012

En conclusion :

La clarification résultant d'une prise de position du politique peut suffire à désamorcer les conflits potentiels ; plus qu'un « portage politique » elle suppose une **participation de l'équipe municipale** au delà des délégations Environnement ou Développement Durable.

En apportant à la fois des repères et un vocabulaire commun, les actions de sensibilisation et de formation, facilitent la **participation des agents municipaux**

Du fait de leur complexité et de leur transversalité, les questions climat-énergie ont du mal à sortir des débats d'experts. La participation de la société civile implique un débat d'acteurs. Pour qu'ils soient en mesure de communiquer et de débattre sur ces sujets la **formation des élus sur les questions climat-énergie** est un élément facilitateur.

Avec un travail précis d'identification, de hiérarchisation et de planification des actions, on peut établir un **calendrier conciliant** le lancement d'actions immédiates, la cohérence transversale et l'appropriation par les habitants et les acteurs locaux.

Questions et échanges



M. Reppelin, Vice-président du Grand Lyon, mission développement durable :

Comme nous respectons le timing de la journée, nous allons donc pouvoir prendre quelques questions. Mais je tiens à préciser qu'il s'agit aujourd'hui d'aborder des **expériences concrètes**, d'être **pragmatique** et de vous présenter des « success stories ».

Nous avons tenu à vous montrer qu'il est possible d'intégrer des plans climat communaux dans vos agendas 21. Par exemple, l'Agenda 21 Val-de-Saône n'abordait pas la question du plan climat dans sa première version. Aujourd'hui, il existe une réelle stratégie énergétique du Val de Saône.

Céline Brailon, Chargée de mission au Bureau des Territoires du MEEDDM :

J'ai eu une longue expérience en politique de la ville et je remarque que l'Est lyonnais est extrêmement représenté dans les communes pilotes du plan climat. La question de la fracture sociale et territoriale est très forte dans les A21 et les PCET. Si on souhaite « dé-technocratiser » ces démarches, une attention très forte doit être portée aux acquis de la politique de la ville de l'Est lyonnais. Il y a une réelle nécessité de vigilance sur ce point puisqu'il existe un risque d'empiler des outils qui pourraient ne pas se croiser. Dans tous types de politiques de développement durable, il faut faire en sorte que les gens soient au cœur du système.

Bruno Charles, Vice-président du Grand Lyon, mission développement durable :

Je tiens à réagir à votre intervention. Vous avez raison de souligner que les communes de l'Est se sont lancées massivement dans des plans climats communaux. Mais il faut bien préciser que ce sont aussi les communes les plus peuplées, et celles qui ont un grand nombre d'agents et de services. Or, les plus petites communes sont également vulnérables d'un point de vue énergétique : il existe moins de services collectifs, l'habitat est ancien, elles sont moins bien desservies par les transports en commun. Ces communes risquent donc d'être fortement impactées par une augmentation du prix de l'énergie.

Une étude de la DREAL montre d'ailleurs que plus on s'éloigne du centre ville, plus l'impact d'une évolution du prix de l'énergie est important pour les populations. Celles-ci voient le poids des dépenses liées à l'énergie augmenter considérablement dans leurs budgets.

Michel Reppelin, Vice-président du Grand Lyon, mission développement durable :

Des petites communes comme celle de Collonges-au-Mont-d'Or ont beaucoup avancé sur la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre. Nous n'avons pas encore tout mis en place pour limiter ces émissions à Collonges-au-Mont-d'Or, mais nous essayons d'aller vite et d'être exemplaire.

Corinne Dubos, adjointe déléguée au développement durable de la ville de Saint-Priest :

Les habitants de nos communes de l'Est ne sont pas riches. Il est parfois difficile d'expliquer aux habitants que nous souhaitons intégrer le Plan Climat du Grand Lyon, alors que les infrastructures dont personne ne veut sont beaucoup installées à l'Est. Il faut donc vraiment être courageux pour porter le Plan Climat auprès des habitants. Nous rencontrons des difficultés avec le Grand Stade, le contournement Est lyonnais (que faire pour les habitants qui habitent en bordure des voies ferrées alors que le trafic va considérablement augmenter ?). L'engagement plus marqué des communes de l'Est pour des plans climats communaux et des démarches de développement durable exprime avant tout un choix politique : celui de recruter un chargé de mission développement durable. Cela représente un coût mais c'est aussi la condition pour faire avancer la démarche.

Les communes ont un intérêt à travailler sur les économies d'énergie, cela représente aussi un moyen de faire des économies financières. Un travail en lien avec les habitants est indispensable : il faut expliquer pour obtenir l'adhésion. Ce travail est parfois difficile à mener dans les conseils de quartiers, sur les espaces verts ou l'éclairage public par exemple.

Jean-Claude Muller, Adjoint délégué à l'urbanisme, au développement durable et à la prévention de la commune de la Mulatière :

Je souhaite réagir à cette intervention. Il n'y a pas que l'Est lyonnais qui est concerné par la problématique du trafic routier. La Mulatière est traversée par 130 000 véhicules chaque jour, et 600 transports en commun circulent quotidiennement dans chaque sens de la Grande Rue.

Je tiens par ailleurs à souligner que le Parc Technologique de la ville de Saint Priest constitue une source de revenus considérable au vu des montants des taxes professionnelles des entreprises.

Guy Brunetti, Adjoint délégué au développement durable et à la culture, de la commune de Pierre Bénite :

Je rejoins mon collègue de la Mulatière. C'est vrai que l'Est souffre, mais la commune de Pierre Bénite s'étend sur une surface de 280 ha. Elle est entourée de l'A45, de l'A7, a vu s'implanter Arkema, et va bientôt subir le projet du TOP. Avec cette obsession de boucler la boucle du TOP, il existe un sérieux risque de ne pas atteindre l'objectif de réduction de 75% des gaz à effet de serre. Les projets du Grand Lyon vont dans le sens contraire et favorisent une augmentation de l'utilisation de la voiture. Il faut bien souligner que nous n'avons pas tous les mêmes potentiels fiscaux.

La commune de Feyzin a fait un excellent travail. Elle a choisi d'aller vers les acteurs, les habitants, pour construire son Agenda 21 qui avant tout doit vivre. L'Agenda 21 ne peut être vécu que si les habitants le prennent en charge.

Bruno Charles :

Tout le monde en fonction de ses caractéristiques va être impacté lourdement par l'augmentation du prix des énergies.

Concernant le TOP, nous sommes dans une modélisation des transports globaux, le trafic international n'aura pas d'impact sur le Grand Lyon. L'enjeu de ce projet est: « les transports du territoire pour le territoire ». Il faudrait me montrer quel est l'impact du TOP. Les partisans du TOP disent que cela permettra d'apaiser la circulation intérieure et ses détracteurs que la périurbanisation qu'il encourage conduira à une augmentation du trafic. Il s'agit de réfléchir en termes d'impact global.

Concernant l'implantation des entreprises sur les territoires, il s'agit de mener une stratégie de relocalisation, et d'être proactif dans ce domaine, afin d'attirer de nouveaux habitants. On ne peut pas refaire le monde sans les acteurs.

D. TEMOIGNAGE DES COMMUNES ET D'ACTEURS

1. Commune de Saint Priest : la participation des conseils de quartiers dans l'Agenda 21 au travers d'une démarche alliant formation citoyenne, ateliers du futur, et conférence de consensus

Corinne Dubos

*Elue déléguée au développement durable,
En collaboration avec Céline Andrieu, et Françoise Bottura, élues
et François Zanette, chargé de mission Agenda 21*

Dans le cadre de notre Agenda 21, nous avons essayé de faire travailler ensemble les habitants, les services et les élus. Pour mobiliser les habitants, nous nous sommes appuyés sur les conseils de quartier, qui ont été mis en place en 2002 dans la commune. Nous avons choisi de créer ces conseils de quartiers alors même que le nombre d'habitants à St-Priest ne nous y oblige pas légalement. Le conseil de quartier mis en place en 2002 est bien intégré au fonctionnement de la ville. Les habitants doivent travailler pour l'intérêt général de la ville.

Notre Agenda 21 s'est construit autour de grandes étapes.

Le 29 mars 2007, le Conseil municipal a **délibéré son engagement dans un Agenda 21**. Cette délibération est essentielle puisqu'elle permet de positionner le développement durable comme un objectif de la commune.



Un stagiaire, François Zanette a été chargé de réaliser un état des lieux afin d'aboutir à un diagnostic de territoire. La ville a ensuite pris la décision de créer un poste et d'embaucher François Zanette comme chargé de mission.

Le **diagnostic de territoire** a permis de dégager quatre axes d'amélioration, présentés aux acteurs locaux : la gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets ; la mobilité ; l'éducation au développement durable ; la solidarité, citoyenneté. Ce diagnostic a été utilisé comme support de travail lors des ateliers participatifs menés par les différents acteurs.

La ville a fait preuve d'originalité dans le type de gouvernance choisi. En général, la participation s'organise par thèmes. A St-Priest elle s'est **organisée par acteurs du territoire** : agriculteurs, entreprises, élus, habitants... Il a fallu identifier avec eux les thèmes qu'ils souhaitaient aborder. L'objectif a été d'accompagner les acteurs et ce sont eux qui ont identifié les axes à approfondir.

Un groupe inter-quartier a réuni au départ 50 à 60 habitants intéressés. Le cabinet ABCD-Durable a réalisé la **formation des habitants** puis a animé quatre séances qui se sont déroulées le samedi matin : les habitants étaient bien présents et cela a très bien fonctionné. L'objectif de la formation était de se comprendre et de partager un vocabulaire commun afin que tout le monde parle bien de la même chose. Le même travail a été réalisé avec les services et les élus.

Lors des **ateliers du futur** les habitants ont pu identifier des objectifs et des actions pour y parvenir. Les propositions des habitants ont ensuite été enrichies par des professionnels qui ont montré que certaines actions étaient pertinentes et réalisables alors que d'autres relevaient de l'utopie. Cet échange a été organisé dans des **ateliers de consensus**. Les habitants ont alors pu se rendre compte que de nombreuses actions faisant intervenir divers acteurs, diverses compétences, sont difficiles à mettre en place concrètement. Par exemple un habitant avait proposé d'instaurer un règlement pour que les gens recommencent à se dire bonjour dans les immeubles. Il est bien évident que la commune n'a pas de levier sur ce type d'action.

Quarante pistes d'actions sont ressorties suite à la participation des habitants, **neuf fiches actions** ont été rédigées par les habitants et **cinq ont été intégrées à l'Agenda 21**.

Il fallait trouver des moyens pour que les actions s'inscrivent dans une démarche de développement durable mais pour qu'elles répondent également aux enjeux San-Priost. Les éléments spécifiques du contexte San-Priost ont bien été intégrés. Le travail a été très apprécié des habitants qui ont été assidus.

Pour chaque action, il existe une **fiche-action** qui indique un élu référent et un référent technique. Nous avons fait le pari que les élus pouvaient s'impliquer sur tous les thèmes et pas seulement ceux en lien étroit avec leur délégation. Toutes les actions ont un élu référent.

La **méthode de travail pour la mise en place des actions** a été validée et approuvée par tous les acteurs et des **outils de suivi** ont été élaborés pour garantir une transparence complète des fiches actions. Les fiches actions vont dans cet objectif être mises en ligne sur le site internet de la ville.

Pour chaque fiche action, une cellule opérationnelle est identifiée. Lorsque les fiches actions ont été construites, la commune ne s'était pas encore engagée dans un Plan Climat communal. Pour mieux articuler ces deux démarches, une **cartouche « climat-énergie »** a été rajoutée dans chaque fiche action.

Un comité de pilotage a été mis en place. Il est présidé par le maire et il réunit des élus, des habitants, des représentants de l'Éducation Nationale et des entreprises. Ce comité se réunit deux à trois fois par an pour évaluer l'avancement de la démarche.

Cinq cellules opérationnelles sont chargées de la phase de mise en œuvre des actions. Les 54 personnes du groupe inter-quartier initial ont été sollicitées et nous avons relancé le conseil de quartier pour présenter l'avancement. Nous sommes parvenus à mobiliser 38 personnes, ce qui représente un bon résultat.

La **principale difficulté réside dans le fait que nous n'avons pas avancé assez vite**. Les premières réunions de travail ont eu lieu en 2007. L'Agenda 21 a été signé en septembre 2009. Pendant deux ans nous avons travaillé avec les habitants des conseils de quartier. Entre-temps une nouvelle équipe municipale a été mise en place et il a fallu réexpliquer où nous en étions. La rédaction du fascicule a nécessité un travail considérable. Il a fallu synthétiser toutes les fiches actions et surtout n'oublier personne.

Après la signature de l'Agenda 21, nous n'étions pas prêts à démarrer tout de suite. Les habitants nous ont fait ce reproche. Certaines actions identifiées nécessitaient une articulation avec nos partenaires : avec le Grand Lyon pour les pistes cyclables, avec le SAGE de l'Est Lyonnais pour l'eau, de même pour la voirie qui implique divers acteurs. Les habitants ont compris la complexité de l'articulation des compétences entre les divers acteurs publics et acceptent aujourd'hui les délais.

Nous nous sommes également aperçus que la **communication était un exercice difficile**. Nous avons en effet demandé à des étudiants d'IUT d'évaluer la connaissance de l'Agenda 21 par la population. Alors que nous pensions avoir suffisamment communiqué (lors de la foire de Saint Priest, avec un stand au Carrefour des associations, avec notre emblème de la coccinelle...) nous nous sommes rendu compte qu'une bonne partie des habitants ne savait pas de quoi il s'agissait.

Il nous faut donc trouver un moyen plus efficace pour communiquer. Nous avons besoin des idées mises en place dans d'autres communes pour voir comment on peut se les approprier.

Questions et échanges

Corinne Blanchet, directrice ABCD durable :

Dans vos fiches-actions, allez-vous indiquer les budgets et financements et le calendrier des dépenses prévues ? Cela se pratique dans d'autres pays mais serait assez exceptionnel en France.

Corinne Dubos, adjointe déléguée au développement durable, Saint Priest :

Sur la fiche de suivi apparaissent des données financières : les dépenses et les recettes. Je me suis battue pour montrer que le développement durable ne coûte pas forcément plus cher. Par exemple, le jardin partagé ne coûte pas plus cher qu'un square. Concernant l'isolation des bâtiments, il faut s'adapter aux températures d'été et d'hiver ; ce n'est pas forcément un surcoût et cela permet souvent de faire des économies sur le long terme.

A Saint-Priest, l'équipe municipale s'est engagée en ce sens et nous avons la chance d'avoir un budget développement durable en investissement (400 000 €) et en fonctionnement (100 000 €). Le budget de fonctionnement a permis de financer des projets d'école, de collèges : un jardin a été aménagé avec les classes de 6^{ème}, un projet de développement durable sur les énergies est en cours avec les classes de 5^{ème}.

Éliane Legal, adjointe déléguée aux affaires sociales, Collonges-au-Mont-d'Or :

Avez-vous mis en place le passeport éco-citoyens dans vos écoles ?

Corinne Dubos :

Le passeport éco-citoyen a été mis à disposition des enseignants. Certains groupes scolaires sont très impliqués : des directeurs d'école ont construit leur projet là-dessus. Les passeports sont donc bien distribués, mais il faut préciser que leur utilisation reste à la discrétion des enseignants.

Olivier Martel, chargé de mission éducation au développement durable, Direction de la planification et des politiques d'agglomération, Grand Lyon :

Le passeport éco-citoyen va être réédité à 14 000 exemplaires qui seront distribués en septembre. Dans le cadre du plan d'Éducation au développement durable du Grand Lyon, les nouvelles pistes en lien avec l'Éducation nationale seront présentées lors d'un prochain rendez-vous du Club développement durable, le 20 octobre. Le passeport éco-citoyen est donc reconduit et une présentation à tous les Inspecteurs d'Éducation Nationale de la circonscription aura lieu fin août. De nouveaux livrets ressources sont sortis ou vont sortir : énergie climat, mobilité éco-responsable. Nous réfléchissons actuellement à leur mise en ligne sur internet.

Bruno Charles, Vice-président du Grand Lyon, mission développement durable :

Nous souhaiterions aller plus loin dans la mise en cohérence des projets d'éducation au développement durable et du fonctionnement des écoles. Notre budget de 500 000 euros pourrait nous permettre d'aller dans ce sens. Nous avons besoin de l'appui des communes, afin de mettre en place des projets pour améliorer l'éco citoyenneté dans le fonctionnement des écoles. Il s'agit de réfléchir à une éco-conditionnalité des aides avec un critère de fonctionnement éco-citoyen de l'équipe pédagogique.

Bernadette Pomarès, adjointe au développement durable de la commune de Feyzin :



Nous travaillons également à Feyzin sur la transparence budgétaire. Le budget est expliqué en détail aux citoyens lors de réunions de quartiers, de bureau et de conseils de quartier. 135 personnes assistent aux conseils de quartier. Le maire explique à quoi sert le budget de la commune (en investissement, en fonctionnement). Nous travaillons sur des projets de quartier en lien avec les habitants qui connaissent toujours le coût d'une opération quelle qu'elle soit.

2. Commune de Dardilly : la mise en place de comités de proximité - regard sur la formalisation de la participation, ses difficultés et avantages

Frédéric Brocard

Directeur Général des Services de la commune de Dardilly

Dardilly compte 9 000 habitants et presque autant d'emplois. Elle se situe entre ville et campagne.

Depuis 2006, Dardilly a son propre Agenda 21. Il a été construit comme à St-Priest mais sans participation citoyenne. Aujourd'hui, Dardilly est en phase d'évaluation des 92 actions répondant aux 5 enjeux portés par le document. Ce travail considérable d'évaluation est conduit par Nathalie Mignon, stagiaire dans la commune. Il faut retrouver l'ensemble des informations et des budgets pour répertorier qui a fait quoi, et quels en sont les résultats. Dardilly ne s'est pas encore porté candidat pour la reconnaissance nationale de son Agenda 21, mais sa démarche se veut durable car la commune prend le temps de faire les choses tranquillement.

Pourquoi mettre en place des comités de proximité à Dardilly ? On peut se dire que dans une ville de 9 000 habitants, tout le monde se connaît, que la concertation est facile et que le consensus est aisé.

Le point de départ est lié aux élections de 2008, lorsque le Maire, élu en 95, entre dans la nouvelle campagne. Il découvre que dans la liste d'opposition, les actions proposées sont déjà mises en œuvre par la municipalité depuis 1995. Ce premier fait est important à retenir car il montre que les personnes de la commune ne savaient pas que la municipalité mettait déjà en place ces actions.

Ensuite, le 2^{ème} fait a eu lieu lors du lancement de la campagne. M. André porte alors pendant la campagne l'ensemble des travaux et il propose de s'orienter vers le dispositif des « Comités de Proximité » pour développer de la concertation, de la citoyenneté et de la démocratie participative. Ainsi, un petit groupe va se mettre à travailler. Il est composé de M. le 1^{er} adjoint, Michel André ainsi que du chargé de communication. Ce petit groupe essaye de cadrer la démarche et les modalités de fonctionnement pour les comités de proximité.

Après ce premier fait politique, suivi d'une organisation plus opérationnelle, la démarche est lancée en novembre 2008, la **charte des comités de proximité ayant été élaborée.**

Au-delà de la charte, un règlement intérieur a été rédigé, présenté et discuté avec l'ensemble des référents habitants pour permettre son appropriation, dans une logique de démocratie de proximité. Pour les élus et les techniciens, c'était naturel ; pour le citoyen qui vient 2 fois par an, le soir, aux réunions... c'est plus difficile. Les règles inscrites dans la charte sont la neutralité politique ou religieuse, le respect des lois en vigueur et le respect du règlement intérieur sous peine de dissolution du comité.

L'approche de ces comités de proximité était d'avoir des **lieux échanges, de réflexions et d'initiatives**, pour réinvestir les citoyens dans la vie de la cité. Un des souhaits de la municipalité était également de faire participer les citoyens en cas d'alerte si un accident de matières dangereuses se produisait sur la commune.

Il a été expliqué aux élus les objectifs de ces comités de proximité, à savoir encourager les échanges, communiquer, animer la vie citoyenne du quartier, favoriser l'intergénérationnel, la vie de proximité, etc. Ce sont en effet les élus qui allaient être en première ligne.

Les objectifs retenus pour les comités de proximité sont les suivants :

- Echanger et communiquer sur tout projet et notamment les projets urbains
- Assurer une meilleure information entre la municipalité et les citoyens



- Animer la vie des quartiers (fêtes des quartiers, fêtes des voisins, etc.)

Pour créer les comités de proximité, il a fallu réfléchir au **découpage de la commune par secteurs**, en faisant attention aux associations de quartiers déjà existantes dans certains hameaux pour éviter de freiner certaines initiatives et pour que tout le monde puisse s'y retrouver. La commune, composée de vergers, d'habitat, d'une technopole d'entreprises high-tech, etc. a finalement été découpée en 7 grands secteurs. Les comités se réunissent dans leur secteur.

Les compétences correspondent aux limites territoriales du secteur, même si les participants veulent, au fil du temps, travailler également sur d'autres secteurs que les leurs.

Des **critères pour faire partie d'un comité de proximité** ont été définis : être une personne habitant dans le quartier, avoir au minimum 16 ans, être volontaire et ne faire partie que d'un seul Comité de proximité à la fois.

Chaque comité de proximité a son **bureau permanent** qui est composé de trois habitants permanents (appelés correspondants de proximité) et d'un conseiller municipal référent. Le bureau doit assurer le bon fonctionnement du comité et la relation avec la municipalité. L' élu doit assister à toutes les réunions. Le cabinet du maire et le service communication sont les interlocuteurs privilégiés, avec une personne identifiée comme porte d'entrée.

Les correspondants de proximité réalisent l'ordre du jour. La réunion se tient avec les membres du comité. Il n'y a pas d'inscription car c'est du volontariat. La périodicité est d'une fois par trimestre au minimum et d'une réunion plénière par an, c'est-à-dire en mairie avec tous les comités.

En prenant du recul sur l'expérience de Dardilly, je constate que lors des premières réunions, les participants ont souligné que « tout allait mal », ils ont souhaité refaire tout Dardilly, redessiner l'ensemble de la ville avec de multiples propositions. Cependant la commune n'a pas toujours les réponses, ni le budget, ni les compétences,...

Le comité de proximité peut être sollicité pour émettre un avis sur des dossiers soumis par le Maire et intéressant directement le secteur. Un élu vient alors dans les comités également pour présenter des dossiers afin qu'ils émettent un avis. La venue du maire, avec des adjoints peut être nécessaire, et est très bien perçue : le souhait de reconnaissance et d'écoute est récompensé.

Le « **bilan à chaud** », après un an montre tout d'abord, qu'il y a des **thèmes récurrents** : la vitesse, les projets de voiries (aujourd'hui il y a une étude de la circulation sur la totalité de la commune), les ordures ménagères, l'urbanisation, la tranquillité.

Il y a une très **forte assiduité des participants**. Cela est sûrement dû au contact et au caractère concret des réunions. Les participants ont l'impression d'agir et que leurs avis sont pris en compte. Il est possible de compter 200 participants en moyenne ; les comités de proximité sont saturés en nombre de participants.

Un autre constat est que **ces comités « font bouger les services municipaux et la municipalité**». Pour les administrations, les lignes bougent. Les services ou les élus sont étonnés de savoir que les citoyens sont aussi bien informés et parfois plus experts qu'eux. Ils recherchent alors comment apporter des éléments de réponse aux habitants. Les critiques des citoyens sont basées sur une expertise de terrain et ils ont souvent de bons arguments qui désarçonnent et font alors bouger les services municipaux.

Un point essentiel à aborder est la **nécessité de la formation**, des élus, des correspondants et des participants habitants. Des demandes de formation ont ainsi été exprimées notamment pour améliorer la gestion des réunions, les passages de parole, la rédaction des comptes rendus. Certains élus se sont sentis devoir parfaire leur savoir faire en la matière. La commune a donc formé tous les élus avec un cabinet extérieur, puis les référents habitants de proximité. Il est prévu de renouveler cette formation l'année prochaine pour que les comités restent performants et productifs.

Il faut également retenir qu'on ne se lance pas par hasard et sans attendus clairs, dans ce type de dispositif. Un groupe technique a été mis en place composé de Monsieur le Maire, d'un conseiller municipal référent, du DGS et du Pôle de proximité (cadre de vie, communication, police, urbanisme et environnement). A chaque réunion il est souhaité un résultat.

Un cadre de comptes rendus a alors été proposé pour hiérarchiser les actions demandées par le comité de proximité. Quand la demande est claire, l'action sera étudiée ; quand la demande n'est pas claire, le groupe technique revient vers le comité de proximité pour plus d'information. Tous les 6 mois, il y a un compte rendu global sur le site Internet de la commune, accessible à tous.

Pour terminer, il convient de **citer les limites des comités de proximité** : il n'y a pas toujours les crédits mobilisables, techniquement il faut également faire des études coûteuses, parfois les compétences ne sont pas de la commune et « le temps du citoyen n'est pas celui des projets ».

Les questions seront prises après l'intervention suivante.

3. Quartier durable de la ZAC de Rungis (Paris 3^{ème}) : l'action des Amis de l'EcoZAC

Philippe Bovet,

Fondateur de l'association des amis de l'EcoZAC de Rungis

La ZAC de la place de Rungis est située au sud de Paris dans le 13^{ème} arrondissement (et non sur la commune de Rungis). Le site était au départ constitué d'une friche industrielle de la SNCF de 3,8 ha et devait être urbanisé depuis longtemps. Cette friche n'avait jamais été traversée par aucune voiture ou véhicule, mais se situait à proximité de la petite ceinture (rocade ferroviaire). Diverses entreprises et d'anciens bâtiments de la SERNAM y étaient localisés.

Il fut d'abord question d'en faire un jardin, puis en 2002, il a été projeté d'urbaniser cette zone avec 40 000m² à construire, pour des logements, des bureaux, etc. Dans ce contexte du sud parisien, ne plus avoir 4ha de jardins mais que 500m² était confus pour certains habitants.

Lors de la **définition du projet d'urbanisation** dans les années 2002 et 2003, des réunions de quartiers étaient mises en place, mais il apparaissait clairement que toutes les questions environnementales et écologiques n'intéressaient personne. Les partis responsables du projet (PS, PC et VERTS) ne prenaient pas en compte les grands problèmes du moment sur le site, comme par exemple la thématique du transport, et la thématique énergétique.

En 2003 et 2004, Bertrand Delanoë avait décidé de faire revenir le tramway dans le sud de Paris avec une inauguration prévue en 2006. Des arrêts du tramway étaient localisés à 20m de l'entrée de la friche. Et pourtant, le projet d'urbanisation de la ZAC n'intégrait pas ce projet phare de retour des transports en commun : les logements et bureaux étaient éloignés des arrêts du tramway futur, trois nouvelles voies étaient proposées et ouvertes aux voitures pour traverser la friche.

Même si en 2004 et 2005, la thématique énergétique prenait de l'ampleur avec de nouvelles flambées des prix du pétrole, je n'avais pas espoir que la mairie du 13^{ème} arrondissement porte les questions des transports alternatifs à la voiture et les questions énergétiques dans le projet de ZAC. Pourtant, il existait en Europe des exemples comme l'éco-quartier de BedZED à Londres, sans énergies fossiles et avec des bâtiments très isolés.

C'est pourquoi, plusieurs habitants et moi-même, avons décidé de nous mobiliser pour faire évoluer le projet et participer aux séances plénières de concertation.

Il fallait être une association représentative des habitants du quartier et nous étions plusieurs à être intéressés, avec des connaissances sur les questions énergétiques, environnementales et sociales. Nous n'avions aucun lien avec des bureaux d'études ; l'association était apolitique, et aucun des membres ne souhaitait habiter les nouveaux logements plus tard. C'est ainsi que l'**association « Les Amis de l'EcoZAC » est née le 9 mai 2005.**

Au départ, chacun y consacrait son temps libre, les soirs et les week-ends. Puis, comme l'engagement nécessitait trop de temps, une salariée a été embauchée (Elsa Zeguiel) et rémunérée par l'association. Les



membres ont versé 2 mois de salaire pour commencer avant de rechercher des financements afin de pérenniser le poste.

Les **réunions se tenaient dans un café** pour « les jeudis de l'EcoZAC » avec projection de DVD sur les éco-quartiers d'Europe, et l'association invitait des intervenants pour débattre des « villes sans voitures », des toitures végétalisées, etc. Tous les 15 jours, entre 5 et 25 personnes étaient présentes. Quelques fois, le 1^{er} adjoint de l'arrondissement venait assister aux réunions (il est aujourd'hui Maire de l'arrondissement).

Nous invitons les autres associations mais elles ne venaient pas. L'arrivée rapide des Amis de l'EcoZAC avait bousculé les autres participants des réunions de concertation et la réaction était plutôt du genre : « tous aux abris les écolos arrivent ! ».

Très vite, les Amis de l'EcoZAC se sont rendu compte que les réunions très théoriques ne suffisaient pas. Il fallait **faire comprendre et faire passer de l'information** par un autre moyen. Ainsi, des **voyages dans des éco-quartiers** ont été organisés. Il s'agissait de voyages en train, pour lesquels chacun payait sa part. Ils étaient calés 3 mois à l'avance sur l'emploi du temps de M. Jérôme Coumet, 1^{er} adjoint de l'arrondissement à l'époque.

Fin 2005, un groupe est allé visiter le quartier de BedZED, en Angleterre. Au-delà de l'esthétique que l'on peut aimer ou non, c'est un modèle du genre. Un appartement témoin se visite tous les jeudis après-midi. Le fonctionnement y est présenté : surfaces au sud avec baie vitrée et toute petite fenêtre au nord, ventilation double flux, cheminée tournante sur le haut, etc.

Fin février 2006, c'est un voyage à Fribourg en Allemagne qui fut organisé. Dans cette ville, une réflexion de 30 à 40 ans a déjà été menée sur les problématiques énergétiques. Des personnes ont réagi dans les années soixante-dix pour construire ce quartier car il devait y avoir l'implantation d'une centrale nucléaire. Sur place, les personnes ont vraiment pu se rendre compte et découvrir des solutions énergétiques intéressantes comme les panneaux photovoltaïques ou d'autres détails comme par exemple au sein de l'hôtel Victoria (très qualitatif et d'affaires) qui fonctionne à 100% avec des énergies renouvelables. Dans les locaux de l'hôtel, il y a peu d'information sur l'environnement mais si on s'y intéresse, on peut visiter les installations énergétiques (solaire thermique, photovoltaïque, granulés de bois), on découvre que les produits sont achetés à pied dans les alentours ou qu'il n'y a pas de portions individuelles au petit déjeuner par exemple. Le groupe est aussi allé visiter l'Institut LISE (Institut d'Etude de l'Energie Solaire) où est expliqué par exemple comment choisir l'implantation des bâtiments en fonction de l'exposition au soleil... car pour le même bâtiment, selon son exposition, il peut y avoir une différence de 30 à 40% de consommation énergétique !

A Fribourg, la priorité est donnée aux transports en commun ; des bâtiments des années 60 sont rénovés en faible consommation et leurs balcons, anciens ponts thermiques sont convertis en jardins d'hiver ; des bâtiments industriels sont construits en architecture passive voire à énergie positive ; des canaux sont réutilisés pour une production d'électricité, des trottinettes et des vélos remplacent les voitures, etc. Un dernier exemple : une habitante de la ville, Adreas Deleske, a pour charge énergétique de son appartement 180€/an.

Enfin, il est important de dire qu'au-delà du gain en argent, certains de ces aménagements offrent des gains en qualité de vie. Les cas de panneaux solaires et photovoltaïques ne sont pas des surinvestissements sur l'avenir car aujourd'hui il y a d'autres choses qui ne sont jamais remises en cause sur des projets et qui pourtant pèsent lourds dans les enveloppes financières comme par exemple des entrées en marbres et des parkings en sous-sol beaucoup trop grands, etc.

Grâce aux voyages et aux actions de sensibilisation (mise en place d'un site Internet « Je rêve d'une Eco-ZAC », tracts imprimés sur papiers recyclés et en encres végétales, cartes postales avec des personnalités locales, panneaux d'information sur la friche,...) le **projet a commencé à évoluer...** vers un premier quartier respectueux de l'environnement à Paris.

Au début, pour Monsieur le 1^{er} adjoint Jérôme Coumet, c'était très compliqué de comprendre « les termes énergétiques ». Puis, il a été possible d'avancer. Comme pour beaucoup d'entre nous, il faut qu'on puisse découvrir et que l'on nous explique les choses pour pouvoir les comprendre.

Au final l'ensemble du quartier sera en basse consommation (consommation moyenne de 50 kWh/m2/an).

L'étude sur la géothermie a démontré qu'une installation serait non rentable et ce sont les panneaux solaires thermiques et photovoltaïques qui seront privilégiés. Une réflexion est en cours pour évacuer les gravats par la petite rocade ferrée afin de les descendre à la Seine et d'évacuer le tout vers une entreprise proche qui travaille sur le traitement et la réutilisation des gravats. La récupération d'eau de pluie sera développée. Au niveau des transports, les rues traversantes sont limitées et un parc de voitures partagées est prévu.

Les regrets sont que le pôle d'équipement public est mal placé car à l'ombre et que la réflexion sur la mixité sociale n'a pas été assez poussée. Par ailleurs le petit bâtiment de la gare des employés SNCF de l'époque n'a pas été conservé et ses matériaux n'ont pas été réutilisés pour construire la Maison des Associations (briques). Peut-être aurait-il fallu étudier aussi la question de la mémoire du lieu car la friche va être méconnaissable dans quelques années.

Questions et échanges

Céline Brailon, Chargée de mission au Bureau des Territoires du MEEDDM :

En complément, on peut signaler que la fameuse Maison des Associations devrait être complètement conçue avec les habitants et avec le conseil de quartier.

Ce qui est intéressant à voir est que le lobbying a fait avancer les choses. Dans le conflit et le contre-pouvoir, à côté d'un conseil de quartier pas très représentatif et pas très clair, le lobbying a dégagé des pistes de réflexion supplémentaires et a fait évoluer le projet. Il y a eu des difficultés de liaisons dans le monde associatif ou il y a eu conflits d'objectifs comme par exemple pour la présence de logements sociaux (car le Conseil de quartier n'en voulait pas). Au final, il y avait de nombreuses contradictions entre un lobbying intéressant pour l'environnement et une appropriation par les habitants très difficile pour la concertation. Les trois rues ont-elles été conservées dans le projet final ?

Philippe Bovet :

Il n'existe plus qu'une rue unique qui traverse pour les automobilistes dans un seul sens et avec possibilité de la fermer ou de la ralentir. Les deux autres axes sont destinés aux habitants (voitures au pas, modes doux). L'association était la seule à évoquer les thématiques automobiles car jusqu'alors les voisins tournaient autour de la friche et voulaient la traverser.

Isabelle Champion, chargée de mission Agenda 21 Val de Saône :

Quel est l'avenir de l'association et quel bilan tire M. Bovet sur ce dialogue territorial, pour revenir au thème de la réunion du Club du Développement Durable.

Philippe Bovet :

Le compromis était correct, mais la concertation pour les membres de l'association n'en était pas vraiment une car c'était plutôt de l'information, avec des temps très courts pour parler. Les Amis de l'EcoZAC n'ont jamais été plus reconnus qu'une autre association.

Ce qui a été marquant, c'est la difficulté du dialogue avec la société d'aménagement (SEMAPA) dont les interlocuteurs étaient très fermés. Pourtant, le travail déjà réalisé par l'association était un avantage énorme par rapport à d'autres sociétés d'économie mixte.

M. Jérôme Couvet, élu, a lui compris qu'il se passait des choses ailleurs et qu'il pouvait être intéressant de s'ouvrir et de procéder à un benchmarking.

Concernant l'avenir de l'association, tout d'abord les membres se sont reposés. Puis, ils se sont intéressés à un nouveau projet. Il s'agissait d'un projet de rénovation, mais ils ont arrêté car il ne s'est rien passé avec l'office HLM du 13^{ème}.

Au bout du compte, les membres de l'association en retirent une grosse frustration : « pourquoi était-ce à eux de se battre ? Alors qu'il y a une administration ayant des agents qui ont des compétences dans ces domaines là... et des élus qui signent des engagements internationaux. »



L'association a cependant le sentiment d'avoir réussi un compromis acceptable. Le lobbying en passant directement par M. Jérôme Couvet et non pas par le Conseil de quartier a été beaucoup plus direct. Il restait peu de temps pour agir afin de faire évoluer le projet avant sa réalisation.

Céline Braillon, Chargée de mission au Bureau des Territoires du MEEDDM :

A présent se pose la question de l'accompagnement et de la gestion au quotidien. En effet, si le Conseil de quartier ou les futurs habitants ne bougent pas dans le temps pour le fonctionnement du site (exemple de la récupération des eaux de pluie), le site ne fonctionnera pas. Il y a un vrai challenge de la gestion au quotidien.

Dans le dernier numéro de la revue « *Territoires*¹ », pour la démocratie participative, 4 pages comparatives sur les éco-quartiers en France et à l'étranger sont exposées. Ces pages présentent des aspects positifs comme en France avec des interactions entre les différentes échelles de territoires. Par contre, les démarches sont menées par les pouvoirs publics et la coproduction des éco - quartiers n'est pas encore là.

Philippe Bovet :

En France on réfléchit alors qu'en Allemagne on agit.

Miche Reppelin, Vice-président du Grand Lyon, mission développement durable :

Au Grand Lyon, nous travaillons à la définition d'un référentiel sur les quartiers durables ou les éco-quartiers, après le référentiel de l'Habitat durable, et nous cherchons des références pour les adapter. A l'Agence d'Urbanisme, un benchmarking est en cours. Le Grand Lyon est en marche. Beaucoup de communes sont dans les starting-blocks et souhaitent rentrer dans des systèmes d'aménagement durable.

E. ATELIERS : COMMENT MOBILISER LES PARTIES PRENANTES DANS LES DEMARCHES DE DEVELOPPEMENT DURABLE COMMUNALES ?

Corinne Blanchet

Directrice du cabinet ABCD-Durable

Les ateliers ont pour objectif de partager l'expérience de collectivités témoins, puis de produire un avis collectif des participants qui viendra alimenter la veille territoriale du Club et identifier des pistes de réflexion pour l'avenir. L'avis collectif du groupe doit porter sur les pratiques qui semblent intéressantes à valoriser, les difficultés principalement rencontrées et enfin les leviers qui pourraient être mobilisés collectivement.

1. Atelier 1 : mobiliser les acteurs économiques

Modérateur : *Christine MALÉ*, Grand Lyon, Mission Coordination Territoriale

Témoignages :

Bernadette POMARÈS, Feyzin : mobilisation des acteurs économiques, commerçants, forains et agriculteurs

Gabriel VILMIN, Rhodia : témoignage sur la participation citoyenne dans la réalisation de la carte bruit

Participants :

CELLE Nastasia, GRIS Olivia, LEMAIRE Valentine, MAUPAS Françoise, MIGNON Nathalie, PONSAC Claire, SCHNEIDER Corinne, TARTAR Emilie, TRIVIER Claire, ZANETTE François

¹ Revue Territoires, n°508, mai 2010

Divers acteurs économiques sont présents sur les territoires communaux : entreprises industrielles et de services, exploitants agricoles, entreprises agro-alimentaires, commerçants, forains, entreprises de services à la personne,

Leurs activités ont diverses incidences en termes de développement durable :

- Leur activité sur la commune engendre des transports, des risques technologiques, des pollutions environnementales.
- Leur management a des incidences sociales : accueil des jeunes en formation et apprentissage, emploi local, ...
- Les produits et services qu'ils proposent ont des impacts indirects, tant sociaux (produits équitables, produits à moindre impact sur la santé des utilisateurs,..), économiques (produits locaux, emplois locaux,..) qu'environnementaux (produits sobres, à moindres emballages, ..).

Les champs de progression de ces acteurs et leur implication dans le développement local des communes sont des enjeux de développement durable. Mais mobiliser ces acteurs est toujours une difficulté pour les communes, du fait de compétences « restreintes » (délégation en matière économique au Grand Lyon, compétence régionale pour la formation...), du fait de temporalités différentes (l'entreprise peine encore à se projeter sur le long terme), du fait de sphères d'action géographique différentes (le territoire communal est rarement le territoire de vente de l'entreprise) ...

Restitution des travaux de l'atelier 1 :

Pratiques intéressantes à valoriser sur le thème de l'atelier :

- Charte développement durable sur les marchés, par exemple : sacs, propreté, etc.
- Une animation « musique » sur le marché et charte signée à plusieurs (habitants, acteurs...)
- Aider les commerçants et artisans par des conseils simples (mise en vitrine, produits Bios, produits locaux), existence d'un suivi permanent/dialogue.
- Réunion « entreprises-riverains-associations » pour connaître la perception des nuisances.
- Réunion avec le Conseil municipal en début du mandat.
- Réseau oreilles (réseau nez).

Difficultés rencontrées pour progresser sur le thème de l'atelier

- Faire un lien entre commerçants et forains (communication, thématiques,...).
- Problématiques similaires entre les acteurs économiques et les habitants : la crise financière
- Manque de contact entre commune et entreprises
- Méconnaissance, crainte, « secret » et cristallisation des tracas.
- « Facteurs psychologique » :
 - o l'entreprise a peur d'être vue comme un « coupable »
 - o les riverains d'être peu ou pas écoutés

Leviers qui pourraient être mobilisés collectivement

- Association des commerçants ou des forains avec un élu en charge et un technicien.
- Conférence riveraine pendant 3 ans : 54 personnes, une charte de développement durable à Feyzin, petites commissions pour interroger les entreprises sur leurs nuisances (plusieurs fois en petite commission et 2 fois par an en plénière), et un facilitateur pour gérer.
- Climat de confiance par la communication volontaire c'est bon pour l'image mais long à instaurer. Il n'y a pas des pertes mais pas spécialement des bénéfices non plus.
- L'Agenda 21 est une occasion de rencontrer les chefs d'entreprise pour travailler ensemble, communiquer ensemble, que l'entreprise devienne pro-active (pas seulement communication en temps de crise)
- Réseau sur le thème environnement ou développement durable des entreprises (à disposition pour sensibiliser).

2. Atelier 2 : mobiliser les jeunes

Modérateur : Candice LANUC, Grand Lyon, Mission Coordination Territoriale

Témoignages :

Catherine LASSERRE, Rillieux-la-Pape : mobilisation des enfants et jeunes adultes

Jeanne CARTILLIER, Grand Lyon, Direction de la Prospective et du Dialogue Public : Forum jeune dans le cadre du Plan Climat communautaire

Participants :

BORREL Olivier, BRIVET Claire, CAMPION Isabelle, DELAHAYE Andrey, DUBOS Corinne, GROSJEAN Gilbert, LEGAL Eliane, MARTEL Olivier

Les jeunes sont les générations de demain. En amenant les jeunes à s'engager concrètement, à prendre leur part dans la réflexion, l'action, le suivi des démarches et des actions en faveur du développement durable, l'enjeu est d'ouvrir la voie vers une citoyenneté active et participative, mais aussi, de mobiliser les parents et familles dans une spirale vertueuse.

Le public dit « jeune » s'entend par divers âges de la vie : les primaires, les collégiens, les lycéens, mais aussi les jeunes adultes (18-25 ans).

Si dans les communes, diverses actions concrètes ciblent ces publics, notamment les primaires (pédibus, vélo-bus, éducation à l'environnement par des actions de tri des déchets, d'économies d'énergie, de nettoyage des espaces publics, de plantations, agenda 21 scolaire), divers champs restent plus difficiles à investir :

- l'implication des jeunes dans l'élaboration des agendas 21
- l'implication des jeunes dans la politique municipale et l'articulation avec la thématique du développement durable (conseil municipal des jeunes, ..)
- l'association des moins jeunes dans des actions locales

L'atelier s'intéressera à la réponse apportée ou à apporter pour trouver des modalités nouvelles vers ces publics, dont les préoccupations, le mode de dialogue, le mode d'action restent souvent éloignés de ceux des « adultes » mettant en place les dispositifs de participation publics.

Restitution des travaux de l'atelier 2 :

Pratiques intéressantes à valoriser sur le thème de l'atelier :

- Forum jeunes dans le cadre du Plan Climat du Grand Lyon. Il s'agit d'un espace dédié et ponctuel, qui s'est appuyé pour mobiliser les jeunes sur les réseaux existants (AFIJ, Unis cité...). Cette rencontre avait pour objet de voir s'il existait un clivage générationnel dans l'appréhension des problématiques énergétiques. Les jeunes ont témoigné sur leurs modes de vie et leurs représentations (50 jeunes avec quelques personnes du Conseil de développement). Trois rapporteurs ont ensuite présenté les conclusions de cette rencontre devant l'Assemblée du Conseil de développement.
- Le Conseil de Développement du Grand Lyon a travaillé avec des jeunes sous forme d'ateliers avec des outils d'expression spécifiques : dessins, jeux de rôles, sur le thème « Quel avenir pour la métropole lyonnaise? »
- Une étude de la METRO existe sur la mobilisation des jeunes. Il en ressort que les outils et les formats mis en place ne sont pas les bons.
- Expériences intéressantes de la METRO : Forum jeunes « merci de déranger » organisé par Cap Berriat avec des mini-rings (élus-techniciens-jeunes) et création d'un fond d'initiative jeunesse avec un accompagnement correspondant
- Dans le cadre du festival Woodstower, travail du Grand Lyon dans le cadre de son programme d'éducation au DD avec un réseau déjà existant de jeunes engagés dans le développement durable: le Réseau Français des Étudiants pour le Développement durable (REFEDD).

Des nombreuses actions conduites par la ville de Rillieux-la-Pape il est repéré par le groupe :

- Association « Et Colégram » qui travaille avec les crèches : utiliser des déchets propres
- Pédibus : grande fierté des plus jeunes valorisés par une fête du pédibus et un travail avec la police municipale.
- Projet enfants des écoles qui vont faire des fiches sur le développement durable (dessin enfants, choix des thèmes) et démarches éco-responsables. La ville met à disposition des outils et de la documentation.
- Réflexion sur le gaspillage dans les cantines scolaires pour rechercher une solution. Mesure des déchets avec les enfants. Nouvelle formule « semi-self », développement d'autonomie des enfants et découverte légumes frais, produits locaux, repas provenant du commerce équitable.
- CME : dans les classes de 6^{ème} laboratoire d'éducation à la citoyenneté. Evolution des projets car avant les thèmes étaient liés à la sécurité et aux sports alors qu'aujourd'hui c'est l'environnement et les solidarités (personnes handicapés, enfants malades) qui dominent. Intervention tri sur les marchés dans les fêtes des écoles. Le CME est un succès car un groupe des « aînés » s'est crée (12 à 18 ans) et rédige le journal des jeunes et la fête des solidarités.
- Collonges a présenté ses actions en public avec des panneaux et le rapport d'activité sera rédigé avec les enfants et remis aux parents.

Difficultés rencontrées pour progresser sur le thème de l'atelier

- Savoir où sont les jeunes, comment « les capter »
- Difficulté à les intégrer dans les instances existantes (ex : CLD, conseils de quartiers, etc.), ils n'ont pas le même sentiment d'appartenance à un quartier, une ville...
- Phénomène intentionnel ou non intentionnel d'éviction de la part des plus âgés.
- Difficulté pour le matériel et la formation du personnel de la crèche.
- Difficulté de pérennisation du pédibus : implication variable des écoles, repose surtout sur les parents
- Les écoles ont des difficultés sur la mise en application des principes.
- Les enfants ne sont pas associés à la commission des restaurants scolaires de Rillieux-la-Pape
- Les parents ne s'engagent pas assez. Ne libèrent pas les enfants.
- Difficulté à associer les jeunes sur la prospective.

Leviers qui pourraient être mobilisés collectivement

- Lutter contre idées préconçues : « les jeunes ne s'intéressent pas à la chose publique ».
- Investir davantage les réseaux existants : AFIJ, Unicités, MJC, ...
- Ne pas coller aux organisations institutionnelles mais proposer ou investir des espaces dédiés, faire la connexion et non pas chercher à construire avec les jeunes à l'intérieur des instances existantes.
- Ne pas chercher à pérenniser leur implication dans le temps
- Bien choisir l'objet, prendre en considération leurs préoccupations du moment, car ils sont dans une période de la vie mobile.
- Etre plus dans l'action que dans les débats. Ne pas mobiliser si rien n'est prévu comme action derrière.
- Travail des mairies et écoles pour faciliter la mise en application des principes de développement durable.
- Faire 2 réunions par an avec les parents des enfants.
- Comme pour tous les publics, mais encore plus pour les jeunes, travailler la convivialité.
- Faut t-il chercher à tout prix à associer les jeunes ? Ils se font entendre quand ils le veulent. Ils sont capables de s'organiser. Il faut capter les messages là où ils s'expriment.

3. Atelier 3 : mobiliser les partenaires publics

Modérateur : Coralie ECHINARD, Grand Lyon, Direction de la planification et des politiques d'agglomération, en charge de l'Agenda 21 communautaire

Témoignages :

Hervé CLUZEL, Voies Navigables de France : Charte de VNF

Jean-Louis AZEMA, Grand Lyon, Direction de la planification et des politiques communautaires

Participants : ARIAS Juan-Camilo, ARNOL Michèle, BOTTURA Françoise, BROCARD Frédéric, GENESTIER Michel, MENSAH Florence, MOUDILENO Fabien, ROMAIN Judith, TIZORIN Marine



A partir de l'exemple de VNF, élargi à d'autres types de partenaires (Sytral, Education nationale...), nous échangerons sur nos pratiques et expériences de mobilisation des partenaires publics en général :

Quels partenaires publics ?

- Les "grands", tels que l'éducation nationale, les fédérations sportives, etc.
- Les "locaux", tels que les associations locales sportives ou culturelles, hôpitaux, acteurs de la culture (théâtre, opéras, festivals), etc.

Quelles sont leurs attentes ? (Et celles du territoire ?)

Pourquoi les mobiliser ?

Selon quelles modalités ?

Quels sont les facteurs clé de succès et risques d'échec ?

Restitution des travaux de l'atelier 3 :

Pratiques intéressantes à valoriser sur le thème de l'atelier :

- Le Grand Lyon est aussi un animateur de débat. Les pratiques ne se limitent pas aux compétences spécifiques de chaque partenaire public. Cela permet de trouver des synergies dans la co-construction autour de chartes, de contrats d'objectifs, de protocoles d'accords.
- Besoin d'animateurs reconnus pour aller vers une dynamique partenariale au-delà de ce qui était envisagé comme possible au début.

Difficultés rencontrées pour progresser sur le thème de l'atelier

- Les compétences des partenaires publics ne sont pas toujours claires et/ou connues : difficulté à recenser les partenaires à mobiliser
- Intérêt individuel versus intérêt général/collectif.
- Conflits d'usage entre partenaires
- Trouver des entités qui rassemblent et représentent des collectifs d'intérêt individuel.
- Limite entre partenariat et prestation (associations) versus code des marchés publics.
- Problème de cultures différentes pour travailler ensemble

Leviers qui pourraient être mobilisés collectivement

- Aller au-delà des cloisonnements institutionnels de territoire et de compétence.
- Répartition des missions entre les différents maîtres d'ouvrage avec une gouvernance collective, qui peut être faite au travers des protocoles d'accords.
- Engagement d'intention commune avec, par exemple, une charte, un budget et des moyens.
- Consensus de projet : projet commun.
- Intérêts partagés.
- Compatibilité des moyens des partenaires dans les délais.
- Connaître ses partenaires : savoir quels sont leurs intérêts.
- Construire une relation de confiance.

4. Atelier 4 : mobiliser les citoyens

Modérateur : Corinne BLANCHET, ABCD Durable

Témoignages :

Brigitte BADINA, Grand Lyon, Direction de la Prospective et du Dialogue Public, Mission Participation Citoyenne

Alexandre BACHER, Chassieu, responsable environnement, développement durable et transport

Participants :

IMBERT Claudine, ANDRÉ Michel, BERNARD Arlette, BOVET Philippe, BRUNETTI Guy, CHULIO Virginie, CLEVENOT Patrice, D'AUBAREDE Aurélien, DOUDOU Abdélhak, LARCHEVEQUE Isabelle, LEMESLE



De nombreuses collectivités font le choix de mobiliser les habitants, sans proposer des dispositifs spécifiques à tels ou tels publics (objet traité dans les autres ateliers).

Diverses questions et réponses sont intéressantes à approfondir à partir des témoignages :

- Comment interpeller et communiquer vers tous les habitants pour leur donner envie de venir aux réunions proposées
- En fonction des étapes de travail (le diagnostic du présent, les objectifs prioritaires pour demain, le choix des actions à mettre en œuvre, leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation) comment peut-on travailler avec les habitants ? Quelle est la place et quel est le rôle de chacun ?
- Quels outils mettre en place pour collecter la parole citoyenne, et comment l'intégrer dans nos démarches et actions de développement durable ?
- La collectivité peut-elle animer seule ces dispositifs ? Quel intérêt et quelles limites à l'intervention d'un tiers garant ?

Restitution des travaux de l'atelier 4 :

Pratiques intéressantes à valoriser sur le thème de l'atelier :

- Définir la place des élus dans la concertation et préparer des processus de décision.
- Sonder l'avis des habitants par des questionnaires, enquête d'opinion en amont.
- Informer, expliquer, se doter d'outils communs.
- Faire appel à un bureau d'étude pour l'animation. Garantie de neutralité, s'affranchir des questions polémiques, dynamisation du débat.
- Accroche pour entrer dans le sujet, aspect ludique.
- Projection film et débat pour faire venir les citoyens.
- Ateliers thématiques avec les habitants pour fidéliser, avoir des résultats concrets.
- Concertation pour pilotage d'actions et dialogue partagé pour avoir une base solide, pas seulement effet d'amorce.
- Partager le diagnostic entre élus et agents pour plus de cohérence.
- Pragmatisme, dialogue, convivialité.
- Recherche d'un espace convivial pour les ateliers et les réunions générales
- Echanges, partage d'expérience.
- Référents agents, personnes ressources parmi les habitants.
- Exemplanité : notoire sur les économies d'énergie.

Difficultés rencontrées pour progresser sur le thème de l'atelier

- Comment créer l'intérêt ?
- Comment évaluer les actions ?
- Trouver le bon moment pour les réunions, pour faire venir un maximum de personnes y compris les femmes, les jeunes,
- Importance d'articuler l'information, concertation, restitution.
- Problèmes de mobilisation sur les questionnaires de restitution, notamment si l'avis est négatif.
- Faire adhérer les individualistes et les éco-sceptiques.
- Comment tendre vers un pluriculturalisme ?

Leviers qui pourraient être mobilisés collectivement

- Se doter d'outils de constats pour faire comprendre aux gens quel est l'impact du comportement de chacun (ex : thermographie).
- Trouver des leviers pour montrer la situation et inciter.
- Besoin de formation des élus
- Aide du Grand Lyon aux communes, notamment en méthodologie.

F. TABLE RONDE : REGARDS CROISÉS SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE EN ACTION DANS NOS COMMUNES

Grands témoins :

Michel André, conseiller communal de Dardilly
Philippe Bovet, Les amis de l'EcoZAC de la place de Rungis
Céline Braillon, Bureau des territoires, Commissariat Général au Développement Durable, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
Jean-Michel Mondot, association APPEL - réseau des éco-entreprises.

Jean-Michel Mondot, Président de l'association APPEL :

Nous sommes dans une période d'évolution sociétale majeure vers un développement durable mais l'entreprise se base sur un modèle industriel. Dans ce cadre, quelle est la légitimité de chaque acteur ? Il existe une volonté de trouver un cadre de dialogue, mais comment ?

Quand on parle des entreprises, il faut déjà se rendre compte que ce sont des réalités très différentes entre les très petites entreprises et celles de plus de 5000 salariés.

Je suis un ancien patron de PME et j'ai pu constater qu'il était difficile d'aller vers les élus. Une association représentant les entreprises a peut-être une facilité pour entrer dans la dynamique de rencontre. Nous avons trouvé avec l'association APPEL que le relais des associations de collectivités ou d'entreprises était un bon niveau pour engager le dialogue territorial.

Nous mettons à disposition des experts pour intervenir sur ces sujets. A chaque fois 40 ou 60 entreprises sont présentes. Nous pouvons être un relais de vos Agenda 21 sur le Grand Lyon et sur la région car les collectivités ne sont pas toujours identifiées comme un interlocuteur légitime.

Corinne Blanchet, directrice du cabinet ABCD durable :

Le groupe soulevait l'aspect difficile des rencontres directes et du dialogue entre collectivités et entreprises.

Michel Reppelin, Président du Club du Développement durable, Vice-président du Grand Lyon, mission développement durable et maire de Collonges-au-Mont-d'Or :

Il est facile pour les élus de rencontrer une grosse entreprise. Par contre, nous voyons un réel intérêt à ce que les entreprises type PME, soient regroupées. Cela leur permet d'harmoniser leurs positions et cela nous permet d'avoir un correspondant unique.

Dans la vallée de la Chimie, le directeur de l'Institut Français du Pétrole, était intéressé pour créer un plan de déplacements inter-entreprises dans le sud de l'agglomération. Il a souhaité rencontrer le SYTRAL pour faire une analyse des besoins. Certains peuvent être leader et impulser le mouvement. Il nous faut trouver ces leaders qui ont envie d'entrer dans les Agenda 21 locaux territoriaux. Les Agenda 21 territoriaux permettent de raisonner sur un bassin de vie, ce qui facilite la connexion avec le monde de l'entreprise.

Jean-Michel Mondot :

Je tiens à souligner l'importance de la convivialité pour mobiliser. Il faut trouver un contexte convivial pour les rencontres, quels que soient les participants.

Céline Braillon, Chargée de mission au Bureau des Territoires du MEEDDM :

L'un des principes de l'Agenda 21 est l'amélioration continue. Il faut agir collectivement puisque le développement durable est une responsabilité à partager. Les choses ne peuvent évoluer que si tout le monde s'y met avec des responsabilités différentes : femmes au foyer, sans domicile fixe, chefs d'entreprise...



Les Agenda 21 sont porteurs d'une démarche de mobilisation pour son élaboration, mais que se passe-t-il après ?

Une réflexion a été menée et des outils existent. Les conseils de développement créés par la loi Voynet, peuvent s'en saisir. Des observatoires de l'engagement ont été créés.

Par exemple, comment évaluer la question de la propreté. Il s'agit de dialogue, de débat, de processus. Ce n'est pas un indicateur précis qui donnera la clé. On peut évaluer de manière quantitative, mais le qualitatif est essentiel.

Le référentiel d'évaluation des Agenda 21 est en train d'évoluer en fonction des retours qui ont pu être faits par des collectivités territoriales. On y trouve désormais les éléments qui font évoluer la décision (ex : si cela crée des initiatives nouvelles, les chartes, les règlements). C'est une manière de se poser des questions sur des processus. L'évaluation est un outil d'évolution.

Nous sommes beaucoup dans le « faire venir », mais la question du « faire avec » et de l'initiative sont très importantes. En France, la puissance publique doit tout faire. Pourquoi ne pas reprendre l'idée des fonds de participation des habitants (fonds mis à la disposition des habitants pour faire des projets) ? Il y a peu de budgets participatifs dans les Agendas 21.

Il s'agit aussi de porter un autre regard sur les différents types de population : les jeunes sont d'abord de la richesse. Quant aux populations qui ont des problèmes, il faut s'interroger sur la manière dont le développement durable peut les aider à progresser. Il ne faut pas forcément essayer de les faire venir.

Il faut renforcer les capacités à débattre et à agir. Les CCAS développent de leur côté des outils. Comment faire de la « bonne santé publique » ? Travailler sur le « mieux manger » en développant le bio. Des Agendas 21 ont été mis en place dans certains centres sociaux. Une Caisse Primaire d'Assurance Maladie dans le Morbihan fait son Agenda 21. Le Conseil Général du Finistère fait un A21 des finistériens.

La question de l'animation extérieure est importante : il s'agit de la notion de tiers garant. Le tiers garant anime le débat public. Ce peut être le retraité qui a un certain type de savoir. Il ne s'agit pas forcément d'un bureau d'études.

Michel André, conseiller municipal, Dardilly :

En premier lieu, je souhaite exprimer ma satisfaction d'assister à cette journée. Je me suis rendu compte qu'il était possible d'arriver au même résultat par divers chemins. Lorsque j'ai écouté la présentation de Corinne Blanchet sur les démarches participatives ce matin, j'ai remarqué que nous employons les mêmes mots à Dardilly.

De mon côté, j'ai été formé à l'école du conseil de développement et de Millénaire 3. Le conseil de développement du Grand Lyon était un pionnier. Nous avons donc eu des débats avec les services qui ne comprenaient pas que les citoyens puissent apporter des éléments. Le conseil de développement a émis 158 propositions pour l'Agenda 21 du Grand Lyon.

Il faut laisser la place aux citoyens. Si on aide le citoyen, celui-ci s'aperçoit rapidement qu'il est en mesure de produire de l'intelligence.

Au départ, il faut passer par la période de « purge ». Puis, on s'aperçoit que le citoyen s'implique et devient constructif quand on lui a rendu des comptes. Il faut bien garder à l'esprit que le temps du citoyen n'est pas celui d'un élu. Il s'agit de clarifier les différents champs de compétences sur un territoire : quels sont ceux de la ville, du Grand Lyon, du Conseil général. Les citoyens ont petit à petit confiance en l'organisation mise en place par les élus. Nous remarquons qu'ils s'intéressent progressivement aux PLU, PENAP, Enfin, il faut rappeler qu'on ne peut pas faire l'impasse d'une formation des citoyens.

Philippe Bovet, Fondateur de l'association les amis de l'EcoZAC de Rungis :

Une bonne participation citoyenne se fait par une discussion ouverte. Cette discussion doit être tripartite : pouvoirs publics, BTP, secteur associatif. Il faut que tous ces acteurs s'enrichissent. La discussion doit être encadrée dans une temporalité. C'est dans ce type de discussion ouverte et horizontale que l'on arrive à faire avancer les choses.



Nous avons beaucoup parlé de schémas complexes : schéma territoriaux, Agenda 21 pour faire adhérer. Mais pour commencer, les communes doivent être exemplaires. En Allemagne par exemple, plutôt que d'acheter de la vaisselle en plastique, il est possible de louer de la vraie vaisselle auprès de la mairie. L'exemplarité doit venir d'en haut.

G. CONCLUSIONS

Michel Reppelin

*Président du Club pour le développement durable,
Vice-président du Grand Lyon chargé du développement durable,
Maire de Collonges-au-Mont-d'Or*

Cette journée a bien permis d'appréhender les différentes cibles que l'on veut associer, les succès des uns, et les difficultés des autres, ce qui amène de l' « eau à notre moulin » pour la future construction d'un Agenda 21.

C'est bien l'objet du Club : le Grand Lyon essaie de tisser des réseaux. Il ne fera pas vos projets de développement durable à votre place. Tout ne se fait pas instantanément, c'est un long chemin et il faut avancer. Pour avancer, il faut pouvoir rendre compte, d'où la nécessité d'avoir quelques indicateurs. Il faut aller dans le sens d'un progrès continu, c'est un éternel recommencement. C'est parfois frustrant, car le travail obscur ne se voit pas toujours.

Christine Malé

*En charge de l'animation du Club pour le développement durable
Direction Générale - Mission Coordination Territoriale*

Nous vous remercions vivement de votre participation et espérons que ces échanges vous seront profitables et vous permettront d'avancer dans vos projets de développement durable.

Le Club du développement durable aura l'occasion de se réunir lors de trois rendez-vous au dernier trimestre 2010: le 8 octobre pour la clôture des rencontres sur la Charte de l'arbre, le 20 octobre sur le thème de l'éducation au développement durable et lors d'une session en novembre pour faire le point sur les plans climats communaux engagés avec l'appui de l'ALE.

L'ensemble des participants est remercié.